

RAPPORT ANNUEL 2022



CNAPE
LA PROTECTION DE L'ENFANT

La fédération des associations de protection de l'enfant

LA CNAPE EN UN REGARD

04 Le message
du président et
du directeur
général

07 Les faits
marquants
de 2022

11 Le réseau de
la CNAPE

29 Les actions et
temps forts de
la CNAPE

58 Les élus,
les délégués
territoriaux et
l'équipe nationale
de la CNAPE

63 Les comptes de
l'exercice 2022

Créée en 1948, la CNAPE est une **fédération nationale d'associations** qui accompagnent et accueillent les enfants, adolescents et jeunes adultes en difficulté. Son action s'inscrit dans le respect de la Convention internationale des droits de l'enfant et dans le cadre des politiques publiques relatives à l'enfance et à la jeunesse.

Les **champs d'intervention de la CNAPE** concernent la prévention, la protection de l'enfance, la justice pénale des mineurs, l'enfance et la jeunesse en situation de handicap et de vulnérabilité, la jeunesse confrontée à des difficultés d'insertion. Ils portent également sur l'environnement des enfants et des jeunes qui peut influencer sur leur développement et leur bien-être, comme par exemple, l'accompagnement des familles.

Représentée sur le territoire, tant métropolitain qu'ultramarin, par ses **18 délégations territoriales**, la CNAPE constitue un ensemble associatif dynamique et engagé. Elle s'est appuyée en 2022 sur un réseau qui réunit **160 associations**, **13 fédérations et mouvements**, **1 association nationale d'usagers** et **des personnes qualifiées**. Ce sont près de 8 000 bénévoles et 28 000 professionnels qui accueillent et accompagnent chaque année plus de 250 000 enfants, adolescents et jeunes adultes.

Se référant à l'expérience et au savoir-faire de ses membres, la CNAPE est leur porte-parole et les représente auprès des pouvoirs publics. **Force de propositions**, elle s'engage activement dans le débat public.

La CNAPE est reconnue d'utilité publique par décret du 17 septembre 1982.



LE MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Après une année 2021 marquée par une forte mobilisation pour valoriser les métiers de l'humain, l'impact de cette crise d'attractivité s'est poursuivi en 2022. Dans ce contexte, quel est votre regard sur l'année écoulée ?

Didier Tronche, président : La question de l'attractivité des métiers de l'humain, en particulier dans le champ de la protection de l'enfance, s'est posée avec une très forte acuité en 2022. L'heure des promesses – avec la conférence des métiers de février – s'est suivie par l'heure des désillusions. Oui, la prime Ségur, mais pas pour tous, et pas tout de suite. Oui, la revalorisation du point, mais selon des modalités et un calendrier

vague et n'engageant pas les principaux financeurs que sont les départements. La conclusion des efforts nombreux que nos fédérations ont menés est aujourd'hui amère : si de nombreux professionnels socio-éducatifs ont été revalorisés, certains, tout aussi essentiels à la vitalité de nos associations et à l'action que nous menons auprès de nos publics, sont laissés au bord de la route. Amère aussi car, trop souvent, les annonces ont été suivies d'effet dans les budgets de nos associations, mais non financées, ou partiellement. Tous les financeurs ne sont pas à loger à la même enseigne, mais force est de constater que la trésorerie de beaucoup de nos adhérents s'est fortement fragilisée en 2022.

Alors, en 2023, redoublons d'efforts pour renforcer de façon décisive l'attractivité de notre secteur !

Pierre-Alain Sarthou, directeur général : Oui, il a fallu se mobiliser fortement en 2022 : la journée du 28 septembre a permis de démontrer, sur tout le territoire français, l'ampleur des attentes. Notre rôle a été d'appuyer les initiatives de terrain, menées en particulier grâce à l'énergie de nos délégués régionaux, et de le faire avec le souci du collectif. Avec 8 autres fédérations et organisations représentatives, nous portons une voix plus retentissante que si nous avançons séparément. C'est aussi le bilan tiré de la fin de l'année 2022 : nous devons continuer à nous mobiliser au plus haut niveau de nos dirigeances et gouvernances respectives, pour frapper plus vite et plus fort. En 2023, notre agenda de travail est déjà chargé sur la question : application pleine et entière des engagements financiers de 2022 ; ouverture de nouveaux chantiers de travail autour d'autres facteurs d'attractivité que les éléments de salaire ; rencontres à haut niveau pour diffuser le constat selon lequel, aujourd'hui plus que jamais, le travail social mérite considération et reclassement au sein de la société française.

Cette année a été aussi l'occasion d'un changement de président et de directeur général pour la CNAPE. Quelle est l'ambition de cette nouvelle gouvernance ?

DT : Ma prise de mandat comme président de la CNAPE se situe, à mes yeux, dans la continuité de mon engagement associatif et de celui que j'ai mené depuis de nombreuses années au sein de

cette fédération. Le nouveau directeur général et moi-même avons trouvé une fédération en pleine forme, forte de la vitalité de ses adhérents, solide dans sa gouvernance, unie dans ses valeurs et dans son projet, avec des statuts rénovés et une véritable dynamique de développement. Mon ambition est de maintenir ces bases saines et de porter la voix de la fédération toujours plus loin, au service des droits de l'enfant.

PAS : Succéder à Fabienne Quiriau n'a pas été une mince affaire, tant sa voix et son expérience ont aiguillé le secteur de la protection de l'enfance depuis plus de dix ans. C'est pourtant fort de sa légitimité, qu'elle a attachée à la CNAPE, que j'ai pris mes fonctions pour poursuivre le projet associatif dans une véritable continuité sur les principes et les valeurs à défendre et sur les combats à mener. L'ambition de développement de la fédération que je partage avec le président est élevée, mais atteignable, en particulier grâce à l'appui d'une équipe nationale soudée, experte et volontaire.

Ces nouveaux statuts prévoient la création d'un collège des experts. Pouvez-vous nous en dire plus ?

DT : Le collège des experts remplace le collège des adhérents individuels. Il s'agit de personnes, physiques ou morales (associations non gestionnaires d'établissements et de services, par exemple, mais intervenant dans le champ de l'enfance), qui adhèrent à la CNAPE et se mettent à disposition de son projet pour compléter les analyses, travaux et plaidoyers qu'elle porte aujourd'hui. Le collège des experts pourra donc être une ressource inestimable pour renforcer nos

positions ! Nous prévoyons également, dans le règlement intérieur, que ces experts pourront s'adjoindre des personnes ressources extérieures à la CNAPE, mais désireuses de s'impliquer dans ses travaux. Le conseil d'administration, qui validera l'adhésion des nouveaux experts, sera naturellement très vigilant quant au sérieux et à la légitimité des candidats.

PAS : L'actuel collège des adhérents individuels comprend une grande diversité de personnes attachées à la CNAPE depuis de nombreuses années, et dont l'expertise ne peut pas être remise en cause. Ils seront donc le noyau dur du nouveau collège des experts, qui aura par la suite vocation à attirer d'autres personnes et à se renouveler au fil des ans. Ces experts, qu'ils soient personnes physiques ou associations, éliront deux représentants au conseil d'administration : ils sont donc des acteurs directs de la vie de notre fédération.

En 2022, de nombreuses associations ont rejoint la CNAPE. C'est une force importante. Comment s'en saisir aujourd'hui... et demain ?

DT : La dynamique d'adhésion de la CNAPE est, je crois, le fruit de la cohérence de son action et de la légitimité qu'elle a patiemment acquise au fil des années, grâce à son expertise et à sa capacité à influencer positivement la décision publique au service des enfants. Il faut se saisir de cette dynamique, non pas parce que, plus grand, on va plus loin – c'est heureusement plus complexe que cela – mais parce que la CNAPE se nourrit de la vitalité des territoires qu'elle représente, et qui est aujourd'hui

son principal moteur. J'émetts le souhait que, prochainement, nous puissions dire que nous sommes représentatifs des 101 départements français : cette marche est atteignable si nous continuons de travailler avec sérieux et engagement.

PAS : De nouvelles associations rejoignent la CNAPE car elles se retrouvent dans ses valeurs, mais aussi parce que la CNAPE a une offre de service à proposer : à nous de demeurer attractifs et d'être utiles ; de nous rendre visibles et de nouer de nouveaux partenariats ; de nous engager dans des projets qui ont du sens pour les adhérents. Mais aujourd'hui, notre force d'action, notre plus-value par rapport à d'autres acteurs fédéraux, nous la tirons principalement de la diversité et de la richesse de nos adhérents, que nous ne nous privons pas de solliciter pour renforcer nos messages et affiner nos expertises. Sans un tissu d'adhérents bien maillé et engagé, la matière grise de l'équipe nationale tournerait à vide !

Quelles relations avez-vous établies avec le secrétariat d'État à l'Enfance ?

DT : Les contacts avec la ministre Charlotte Caubel sont très réguliers. La CNAPE a été reconnue d'emblée comme un partenaire fort de l'action ministérielle, en raison de sa représentativité dans les territoires et de sa capacité à être force de proposition et d'interpellation. Nous avons déjà eu trois réunions de travail ayant permis d'étudier longuement les différents champs d'intervention du secrétariat d'État, et de nouer des partenariats forts autour de projets comme le Tournoi des défenseurs de l'enfance et la première édition du Conseil des ministres des enfants

protégés. J'ai aussi été en mesure d'exposer très directement les préoccupations qui traversent notre secteur : la réponse à la crise d'attractivité des métiers de l'humain, en termes de formation professionnelle ou de révision des cursus diplômants ; les enjeux autour de la publication des décrets d'application de la loi dite « Taquet » et, plus récemment, la nécessité de définir par décret des normes d'encadrement minimum pour les établissements d'hébergement.

PAS : Nous avons noué une relation de travail privilégiée avec le cabinet de la ministre, qui nous écoute et nous sollicite régulièrement pour affûter au mieux les positions qu'il défend en interministériel. L'objectif, pour nous, est que l'action publique ne manque pas sa cible, et parte des constats et des besoins du terrain, vécus au plus près de l'intervention auprès des enfants. Cette relation de confiance nous permet d'être audibles et d'être soutenus dans les projets que nous élaborons au nom de la fédération.

Si l'on se projette sur 2023, quels nouveaux projets la CNAPE va-t-elle soutenir ?

DT : La CNAPE va continuer de produire, et de produire significativement, de nouvelles expertises, par l'intermédiaire du travail de ses commissions. L'objectif est de renouveler sans discontinuité les contributions qui nourrissent la réflexion dans tous nos champs d'intervention : protection de l'enfance, action médico-sociale, prévention, justice pénale des mineurs, vie associative, outre-mer, jeunes majeurs, etc. En parallèle, la fédération s'engage dans une nouvelle dynamique de réponse à des appels à projets nationaux, qui

visent à outiller et à soutenir, en ingénierie notamment, nos associations. C'est une démarche assez nouvelle, sur laquelle nous nous engageons avec l'appui de partenaires fédératifs et associatifs avec lesquels nous avons renforcé nos liens. Je m'implique directement dans les relations avec les présidents de commission comme avec mes homologues partenaires extérieurs à la CNAPE, afin d'établir des liens durables et qui procèdent directement de mon mandat, confié par le conseil d'administration. Cet engagement « politique », au sens noble du terme, est la condition de la vitalité de notre vie associative et de sa gouvernance.

PAS : Une fédération, pour servir au plus près ses membres, a besoin d'asseoir son cœur de métier (la production de contributions et le plaidoyer, qui vont ensemble), mais aussi d'innover et de se projeter dans de nouvelles ambitions ; bref, de respirer ! C'est pourquoi je soutiens, au sein de l'équipe nationale, une culture de projets nouveaux, qu'ils portent sur des champs de réflexion encore trop peu labourés, ou sur des partenariats inédits, ou encore sur une idée qui sort des sentiers battus. Parfois, quelques heures de réunion interne nous conduisent à abandonner certains projets trop ambitieux ou hors de notre portée ; le plus souvent, au contraire, cela nous mène à proposer des formats ou des interventions inattendues, et ça fonctionne. Le projet le plus novateur sur lequel nous consacrons aujourd'hui beaucoup d'énergie est sans doute la création d'une plateforme numérique à destination des jeunes majeurs : « La B-ASE ».

LES FAITS MARQUANTS DE 2022

JANVIER

LES JEUNES MAJEURS, AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DE LA CNAPE

Cette contribution de la CNAPE dresse un état des lieux des problématiques rencontrées par les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance dans leur passage à l'âge adulte et émet des préconisations pour améliorer leur accompagnement et leur insertion.



FÉVRIER

LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN DANGER : ALERTE SUR LA CRISE DU RECRUTEMENT !

À la veille de la conférence des métiers du social et du médico-social, la CNAPE a alerté les pouvoirs publics sur la crise qui touche spécifiquement la protection de l'enfance. Des professionnels des associations membres de la fédération ont témoigné de la réalité de leur quotidien au travers d'une campagne de communication digitale.



MARS

LA CNAPE ET SES MEMBRES SE MOBILISENT POUR LES ENFANTS UKRAINIENS

Face à l'arrivée de déplacés ukrainiens fuyant les zones de combat, et notamment de nombreux enfants, la CNAPE a recensé et fait remonter aux pouvoirs publics les actions déployées par ses membres, leurs difficultés et leurs besoins afin d'améliorer la coordination du dispositif d'accueil et d'accompagnement mis en œuvre sur le territoire national.

LA CNAPE PARTICIPE À LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR LA GARANTIE EUROPÉENNE POUR L'ENFANCE

Auditionnée dans le cadre de la mise en œuvre de la garantie européenne pour l'enfance sur le territoire national, la CNAPE a pris part à cet événement organisé par la présidence française du Conseil de l'Union européenne au cours duquel une large place a été laissée à la parole des enfants.

AVRIL

LA CNAPE INTERPELLE LES CANDIDATS À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Adressée aux candidats à l'élection présidentielle, la plateforme politique de la CNAPE décline des préconisations réalistes et réalisables afin de reconsidérer les solidarités, de revaloriser les métiers dits « d'utilité sociale », et de décloisonner les politiques publiques pour une action globale cohérente à destination des enfants, des jeunes et de leur famille.

SIX ORGANISATIONS DU SECTEUR SANITAIRE, SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL S'ADRESSENT À ELISABETH BORNE

La CNAPE et cinq autres organisations ont interpellé la Première ministre sur l'urgence d'une mesure de soutien du pouvoir d'achat de tous les professionnels qui interviennent dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux.

JUIN

LE TRAVAIL AVEC LES FAMILLES DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL EN PROTECTION DE L'ENFANCE

Pour cette contribution, la CNAPE s'est appuyée sur l'expertise et l'expérience de ses membres pour tenter de définir le contenu du travail avec les familles, identifier la place des parents et élaborer un état des lieux des pratiques pour relever les freins et les leviers d'amélioration.



MAI

LA CNAPE ÉLABORE UN PLAIDOYER SUR L'ACCUEIL EN PROTECTION DE L'ENFANCE

Face aux difficultés rencontrées par les établissements et les lieux de vie et d'accueil, ce plaidoyer met en avant les valeurs de la protection de l'enfance, et ce vers quoi les professionnels et les structures souhaitent atteindre en termes de qualité d'accompagnement des enfants qu'ils accueillent.

PROJET DE CIRCULAIRE TARIFICATION 2022 : LE SECTEUR ASSOCIATIF HABILITÉ MONTE AU CRÉNEAU

Dans le cadre du projet de circulaire relative à la campagne budgétaire des établissements et services concourant à la mission de protection judiciaire de la jeunesse, la CNAPE et les trois autres fédérations représentatives du secteur associatif habilité ont demandé une meilleure prise en compte de l'impact du code de justice pénale des mineurs sur l'activité des structures, et formulé des recommandations.

JUILLET

AOÛT

NON, LES LIEUX DE RÉÉDUCATION ET DE REDRESSEMENT NE SONT PAS LA SOLUTION MIRACLE !

Suite aux annonces du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, concernant la création à Mayotte de « lieux de rééducation et de redressement » pour les mineurs délinquants encadrés par des militaires, la CNAPE a réaffirmé la nécessité d'une approche multidimensionnelle basée sur la primauté de l'éducatif pour répondre à la délinquance juvénile.



LA CNAPE REÇUE À L'ÉLYSÉE

La gouvernance de la CNAPE a rencontré Sarah Sauneron, conseillère solidarité, égalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations auprès du Président de la République et de la Première ministre pour présenter la fédération et ses principaux enjeux d'actualité.

LA CNAPE ET SEPT AUTRES FÉDÉRATIONS À L'INITIATIVE DE LA JOURNÉE NATIONALE DE MOBILISATION DU 28 SEPTEMBRE

Face à la crise profonde qui frappe les métiers du social et du médico-social, huit organisations réunies en collectif ont organisé une conférence de presse à Paris et de nombreux rassemblements sur l'ensemble du territoire. Elles ont appelé à un plan global des solidarités et de la santé.



SEPTEMBRE

UN NOUVEAU DUO À LA TÊTE DE LA CNAPE

La gouvernance de la CNAPE a changé de visage suite à l'assemblée générale de la CNAPE. Didier Tronche a été élu président suite à la fin de mandat de Josiane Bigot, et Pierre-Alain Sarthou a succédé à Fabienne Quiriau à la direction générale de la fédération.

PROTECTION DE L'ENFANCE : CHRONIQUE ANNONCÉE D'UN EFFONDREMENT

La motion du conseil d'administration de la CNAPE, intitulée « Protection de l'enfance : chronique annoncée d'un effondrement », a été adoptée à l'unanimité lors de l'assemblée générale du 30 septembre.



OCTOBRE

PLATEFORMES RESSOURCES : LA CNAPE ÉMET DIX-HUIT RECOMMANDATIONS

Au travers de cette contribution, la CNAPE appelle la société à s'adapter pour devenir réellement inclusive, à favoriser une souplesse accrue dans l'accompagnement et une coopération de tous les instants entre milieu spécialisé et milieu ordinaire.

NOVEMBRE

SOCIÉTÉ 2.0 : QUELLES PRATIQUES EN PRÉVENTION SPÉCIALISÉE ?

Le colloque annuel de la CNAPE relatif à la prévention s'est tenu les 16 et 17 novembre à Paris. Plus de 270 participants sont venus écouter universitaires et équipes de terrain pour aborder les pratiques numériques des jeunes et des professionnels, entre risques et opportunités.



MATIGNON ACCUEILLE UN CONSEIL DES MINISTRES DES ENFANTS

Dans le cadre de la semaine internationale des droits de l'enfant, la Première ministre a invité une vingtaine d'enfants accompagnés par des associations membres de la CNAPE, à venir s'exprimer lors d'un Conseil des ministres des enfants inédit.



JEUNESSES D'AUTRES MERS : UNE IMMERSION DOCUMENTAIRE SUR LES CHEMINS DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Ce projet partenarial, soutenu par la CNAPE, est une recherche-action vidéo qui donne à voir et à entendre les projets portés par les associations qui accompagnent et accueillent les enfants, les jeunes et leur famille à Mayotte et La Réunion.

LE 20 NOVEMBRE, TOUS DÉFENSEURS DE L'ENFANCE !

Cette année encore, 240 enfants d'associations membres de la CNAPE représentant les 20 clubs de ligue 1 étaient réunis pour disputer un tournoi amical de football au Parc des Princes et mettre à l'honneur les droits de l'enfant.



DÉCEMBRE

AGIR AUJOURD'HUI POUR DEMAIN : LA PRÉVENTION S'EXPOSE !

Afin de sensibiliser le grand public et de promouvoir la prévention auprès des décideurs, des associations et des professionnels qui interviennent auprès des enfants, la CNAPE a élaboré l'exposition itinérante « La prévention : agir aujourd'hui pour demain ».

LE RÉSEAU DE LA CNAPE



LE PROJET FÉDÉRAL

Créée en 1948, la fédération a été reconnue d'utilité publique en 1982. Elle rassemble le plus grand nombre de membres dans le champ de la protection de l'enfance, ce qui légitime son action tant sur le plan politique que technique.



L'ORGANISATION COLLÉGIALE

Depuis 2010, les adhérents de la CNAPE se répartissent en quatre collèges : les associations gestionnaires, les mouvements et groupements professionnels, les représentants des usagers et les adhérents individuels.

En 2022, la fédération a rassemblé 160 associations membres réparties sur l'ensemble du territoire tant métropolitain qu'ultramarin. Elle a compté, en outre, 13 mouvements adhérents : Adédom – la fédération du domicile, la Fédération Nationale des Centres Parentaux (FNCP), l'Association Nationale des Maisons d'Enfants à Caractère Social (ANMECS), l'Association Nationale des Points Accueil-Écoute Jeunes (ANPAEJ), l'Association Nationale des Placements Familiaux (ANPF), le Carrefour National de l'Action Éducative en Milieu Ouvert (CNAEMO), le Carrefour National des Délégués aux

Prestations Familiales (CNDPF), la Fédération Nationale des Administrateurs Ad Hoc (FENAAH), la Fédération Nationale de la Médiation et des Espaces Familiaux (FENAMEF), la Fédération des Espaces Santé Jeunes (FESJ), la Fédération Nationale des Lieux de Vie (FNLV), la Fédération Nationale des Services Sociaux Spécialisés (FN3S), l'Union Nationale des Acteurs du Parrainage de Proximité (UNAPP).

ATD Quart Monde représente le collège des usagers.

Enfin, la CNAPE a regroupé 24 adhérents individuels qui sont des experts reconnus ou ont une expérience significative dans l'action associative. Ils apportent aux travaux de la fédération une contribution utile et complémentaire.

▶
▶ 160 associations

13 mouvements et groupements professionnels

1 association représentant les usagers

24 adhérents individuels ▶
▶



LE PROJET STRATÉGIQUE DE LA CNAPE 2021-2026

Le projet stratégique a pour objectif majeur de fédérer et territorialiser. Il entend répondre à plusieurs impératifs :

- ▶ être une fédération d'importance majeure, dynamique et active sur l'ensemble des terrains, qu'ils soient nationaux ou territoriaux, pesant ainsi sur les décisions des pouvoirs publics afin d'être au service de la protection des enfants de manière plus effective;
- ▶ être connue, reconnue et entendue;
- ▶ être auprès et au service de ses membres pour agir dans l'intérêt des enfants.

LA GOUVERNANCE

S'appuyant sur l'expérience et le savoir-faire de ses membres, la CNAPE est leur porte-parole et les représente auprès des pouvoirs publics. Force de propositions, elle aspire à être incontournable sur l'ensemble des sujets relatifs à l'enfance et à la jeunesse.

LES INSTANCES STATUTAIRES DE LA CNAPE

L'assemblée générale

L'assemblée générale de la CNAPE s'est tenue le 30 septembre 2022. Après avoir approuvé le procès-verbal de la réunion du 29 septembre, l'assemblée générale a entendu le rapport moral de la présidente et le rapport d'activité de la directrice générale. Elle a ensuite approuvé les comptes annuels, voté le budget 2022 et les barèmes de cotisations 2023 pour les différents collèges. Enfin, elle a procédé au renouvellement par tiers sortant du conseil d'administration.

Les 13 mouvements de la CNAPE ont réaffirmé dans une déclaration leur attachement et leur volonté de contribuer aux travaux et réflexions de la fédération.

Lors de cette assemblée générale, plusieurs membres du conseil d'administration, dont la présidente, la secrétaire générale et le trésorier, ont quitté leur fonction d'élu. Les remerciements des membres présents pour leur engagement ont été suivies par ceux adressés par Adrien Taquet, ancien secrétaire d'État à l'Enfance et aux Familles, à Fabienne Quiriau suite à son départ à la retraite.

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration de la CNAPE est composé, au maximum, de 24 membres : 15 d'entre eux au plus représentent les associations, 6 représentent les mouvements, 1 représente les associations nationales d'utilisateurs, 1 représente les adhérents individuels, et le

président du conseil d'orientation représente les délégués régionaux.

En 2022, le conseil d'administration s'est réuni les 2 février, 8 avril, 17 juin, 29 septembre et 25 novembre.

Le bureau, composé de 7 membres, assiste la présidente dans la prise de décisions intervenant entre les réunions du conseil d'administration. En 2022, il s'est réuni les 14 janvier, 31 mai et 9 septembre.

La motion « Protection de l'enfance : chronique annoncée d'un effondrement »

Fortement mobilisé pour la revalorisation et la reconnaissance des métiers du social et du médico-social, le conseil d'administration a

rédigé une motion pour adoption par son assemblée générale du 30 septembre. Au-delà des mesures d'urgence, cette motion appelle à un plan des solidarités et de la santé qui devra répondre aux enjeux de reconnaissance politique des métiers, d'amélioration des conditions de travail, de restructuration des formations et plus largement de financement et de gouvernance du secteur.

La motion « Alerte sur la situation à Mayotte »

Du fait d'une explosion de violences d'une rare intensité en novembre, le conseil d'administration a appelé au retour au calme à Mayotte. Au travers de sa motion, il a réaffirmé le nécessaire accompagnement des populations pour que la réponse sécuritaire ne vienne pas occulter le manque de moyens financiers et humains absolument nécessaires à la préservation des droits des mineurs pour apaiser durablement les tensions sur le territoire.

La contribution de la CNAPE sur les plateformes ressources

Le conseil d'administration a validé la contribution de la commission médico-sociale de la CNAPE intitulée « Les plateformes ressources : pour une inclusion respectueuse des besoins ». Articulée en trois parties, elle affirme la vision de l'inclusion de la fédération, questionne le fonctionnement en plateformes ressources comme moyen pour l'atteindre et

s'intéresse aux transformations nécessaires au sein du secteur médico-social au travers de dix-huit recommandations.

Le projet de recherche sur la scolarisation des enfants à Mayotte

Face à l'important phénomène de non-scolarisation des enfants à Mayotte et la discordance de perception de ce phénomène entre les acteurs de terrain et les autorités publiques, le conseil d'administration a confié un projet de recherche à Gilles Séraphin, directeur du centre de recherches Éducation et Formation de l'Université de Paris Nanterre. Son objectif est de dimensionner le problème de non-scolarisation afin de proposer l'émergence de solutions pour mieux répondre aux besoins identifiés.

La plateforme collaborative de protection de l'enfance en Bretagne

Le conseil d'administration a validé l'organisation d'une plateforme collaborative en Bretagne sur les questions de protection de l'enfance, pilotée par les représentants de la CNAPE et de l'URIOPSS, et réunissant les acteurs associatifs et les organisations professionnelles concernées. Cette formalisation répond aux attentes des associations membres de la région bretonne afin de mutualiser les moyens et les temps de réflexion.

Le conseil d'orientation

Présidé par Damien Scano, délégué régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le conseil d'orientation est une instance consultative placée auprès du conseil d'administration, composée des délégués territoriaux de la CNAPE.

En 2022, il s'est réuni à deux reprises et a porté plusieurs réflexions concernant la poursuite de la mobilisation territoriale autour de l'attractivité des métiers, la place de la fédération auprès des départements ou la déclinaison territoriale des travaux du groupe de travail relatif au milieu ouvert de la CNAPE.

En lien avec la feuille de route 2022-2025 des délégués régionaux, le conseil d'orientation s'est fortement attaché à faire perdurer la dynamique fédérale dans le contexte de renouvellement de la gouvernance nationale.



LES INSTANCES PUBLIQUES DE CONSULTATION NATIONALES AUXQUELLES PARTICIPE LA CNAPE

Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge

La CNAPE siège aux assemblées plénières du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), dont elle est membre.

En son sein, elle participe aux travaux du Conseil de l'enfance et de l'adolescence qui est un des trois conseils de cette instance. En 2022, ses travaux ont principalement porté sur la santé mentale des enfants. Le rapport du Conseil formule des propositions pour des prises en charge adaptées à leurs besoins.

En parallèle, le Conseil de l'enfance et de l'adolescence a émis un avis sur le projet de numéro unique d'écoute dédié au soutien à la parentalité, participé au rapport relatif aux modes d'accueil du jeune enfant, piloté par le Conseil de la famille, et remis une note contributive au

rapport de la France pour le sixième examen périodique par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.

Le Conseil national de la protection de l'enfance

La loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants a créé un « nouveau » Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE) dont le décret a été publié au journal officiel le 30 décembre 2022. Durant les mois qui ont précédé, la CNAPE a conservé ses quatre sièges en séance plénière et a également été réélue au bureau.

La fédération a activement participé à l'élaboration des avis relatifs aux projets de décrets d'application de la loi du 7 février 2022. Elle a cependant regretté, à maintes reprises, la saisine en urgence du CNPE, limitant la réflexion ou le débat en séance

plénière. De même, le peu de moyens alloués au CNPE n'ont pas permis d'investiguer de manière plus approfondie ou proactive certaines thématiques.

La CNAPE a également participé à la commission santé du CNPE. Elle est composée de quatre groupes de travail qui mèneront des travaux sur le parcours de soins coordonnés des enfants bénéficiant d'une mesure de protection, les enfants en situation de handicap et protégés, l'échange d'informations à caractère secret et la santé des mineurs non accompagnés.

Le groupement France Enfance Protégée

Créé par la loi du 7 février 2022, le groupement France Enfance Protégée (GIP FEP) regroupe les missions de l'Agence française pour l'adoption (AFA), gère le



Service national d'appel téléphonique pour l'enfance en danger (SNATED) et l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE).

La CNAPE a été consultée et a signé la convention constitutive de ce groupement. Elle a officiellement été approuvée par arrêté du 10 décembre 2022. Elle siège à son conseil d'administration et coordonne le collège des associations.

L'Observatoire national de la protection de l'enfance

En septembre, l'Observatoire de la protection de l'enfance (ONPE) a lancé un séminaire de

recherche réunissant des intervenants de disciplines diverses (pédopsychiatres, psychologues, juristes, sociologues), afin de faire le point sur les recherches scientifiques et dessiner des axes de travail partagés sur le sujet. La CNAPE a été sollicitée pour contribuer à la réflexion collective sur ce thème et élaborer des conclusions partagées au regard des échanges des quatre séances respectivement consacrées aux définitions et approches des négligences ; au repérage et au moyen de mesurer les négligences ; aux conséquences des négligences sur le

développement et les comportements des enfants ; à la protection des enfants victimes.

Le Haut Conseil du travail social

Créé en 2016, le Haut Conseil du travail social (HCTS) est une instance interministérielle qui a pour missions principales :

- ▶ d'assister le ministre sur toutes les questions concernant le travail social et le développement social ;
- ▶ d'élaborer une doctrine en matière d'éthique et de déontologie du travail social ;
- ▶ de formuler des recommandations et des avis concernant les évolutions à apporter aux pratiques professionnelles.

Actuellement présidé par Mathieu Klein, maire de Nancy et ancien président du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, le Haut Conseil a remis en 2022 son livre vert du travail social qui apporte un éclairage sur le contexte nouveau dans lequel s'inscrit l'action sociale et son impact sur l'évolution des métiers et les pratiques professionnelles.

La Haute Autorité de Santé

La CNAPE est membre du comité de concertation de la Haute Autorité de Santé (HAS) depuis sa création en 2018.

En 2022, elle a été auditionnée sur le deuxième volet des recommandations de bonne pratique professionnelle relatives à l'amélioration de la prise en charge des enfants à la sortie des dispositifs de protection de l'enfance, concernant l'accompagnement vers l'autonomie.

La fédération a rappelé que l'autonomie ne devait pas être une injonction mais une préoccupation précoce, pensée bien en amont de la sortie. Elle a formulé des préconisations comme la nécessité de développer des dispositifs de soutien (parrainage, mentorat, pair-aidance) et l'importance de prendre en considération leurs aspirations professionnelles.

Le Comité national de l'organisation sanitaire et sociale

Le Comité national de l'organisation sanitaire et sociale (CNOSS) est une instance consultative composée d'une section sanitaire et d'une section sociale. Cette dernière, dont la CNAPE est membre, est compétente pour donner un avis sur les conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des établissements et services sociaux et médico-sociaux, et sur leurs problèmes communs. Elle est également chargée d'une mission générale d'évaluation et de réflexion sur des propositions relatives aux priorités d'action sociale et médico-sociale.

Le comité d'entente de protection de l'enfance du Défenseur des droits

En tant que membre du comité d'entente de protection de l'enfance du Défenseur des droits, la CNAPE a participé aux travaux de l'année 2022 en apportant des contributions de terrain sur plusieurs sujets, tels que le droit à l'éducation, la santé mentale et les répercussions de la crise de recrutement dans les métiers de l'accompagnement sur la qualité de la prise en charge des publics.

Le Conseil national consultatif des personnes handicapées

Le Conseil national consultatif des Personnes handicapées (CNCPH) organise la participation des personnes en situation de handicap et leurs représentants à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques. En tant que membre de cette instance, la CNAPE participe aux séances plénières et à la commission relative à l'éducation et à la scolarisation des enfants en situation de handicap.

En 2022, les thématiques abordées ont notamment porté sur la coopération entre l'Éducation nationale et le secteur médico-social, l'accessibilité pédagogique et les aménagements d'examens pour les élèves en situation de handicap, les recommandations de l'ONU et la santé mentale des jeunes.

Le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse

En tant que membre invitée à la commission insertion des jeunes du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ), la CNAPE participe à l'ensemble des séances plénières et des groupes de travail qui en émane.

En 2022, les travaux ont porté sur la mise en œuvre du contrat engagement jeune et sur la création d'un groupe de travail qui doit voir le jour en 2023, relatif à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sortant de l'ASE.

En 2022, la CNAPE a compté dix-huit délégations territoriales et quatre délégations départementales sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin. Les mandats de nombreux délégués territoriaux sont arrivés à échéance en 2022. Les délégués des CNAPE Alsace, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Champagne-Ardenne, Centre-Val de Loire, Hauts-de-France, Languedoc-Roussillon, Limousin Poitou-Charentes, Normandie, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur ont été renouvelés dans leur mandat.

Christine Anton a succédé à Stéphane de Chassey en Aquitaine, Abdelahid Fahim à Jacques Le Petit en Lorraine et Nicolas Gaddoni à Jean-Louis Losson en Midi-Pyrénées.

Dans la continuité de la dynamique d'animation territoriale, la CNAPE a organisé un séminaire de rentrée avec les délégués territoriaux en septembre à Rennes afin d'échanger sur les sujets d'actualité, définir un plan d'action et nourrir la feuille de route des délégations territoriales 2022-2025.

LES CNAPES RÉGIONALES



Retrouvez les coordonnées des délégués territoriaux et départementaux en page 61



21 novembre 2022 : conseil des ministres des enfants protégés organisé à Matignon

CNAPE ALSACE

Nombre d'adhérents : 3
Nouveaux adhérents : 1
Délégué territorial : René Bandol

La participation de la délégation territoriale aux instances et initiatives partenariales

La délégation Alsace a participé activement aux actions et aux manifestations en lien avec la crise d'attractivité des métiers de l'humain.

CNAPE ANTILLES-GUYANE

Nombre d'adhérents : 5
Patricia Chateneay-Rivauday a été élue déléguée territoriale le 3 janvier 2023.

CNAPE AQUITAINE

Nombre d'adhérents : 9
Nouveaux adhérents : 1
Déléguée territoriale : Christine Anton

La délégation Aquitaine a participé activement aux actions et aux manifestations en lien avec la crise d'attractivité des métiers de l'humain. Une CoRAPE a eu lieu en septembre, où Christine Anton a pris la suite de Stéphane De Chasse.

CNAPE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Nombre d'adhérents : 16
Nouveaux adhérents : 2
Délégué territorial : Claude Dély

L'activité de la délégation territoriale

En 2022 la délégation territoriale Auvergne Rhône-Alpes (AURA) a été mobilisée principalement autour de l'action interfédérale sur la question de l'attractivité des métiers et la crise de recrutement dans notre secteur. À l'appel des fédérations nationales des secteurs de la protection de l'enfance, du handicap, de l'insertion, etc., la mobilisation régionale a été le reflet des autres mobilisations nationales. En septembre, la mobilisation à Lyon, notamment en soutien des oubliés du Ségur, a rassemblé plus de 1 500 personnes. Une seule réunion de la délégation territoriale s'est déroulée en juin, à Lyon,

rassemblant les présidents, administrateurs et directeurs des associations membres.

À l'occasion du conseil des ministres des enfants protégés organisé à Matignon le 21 novembre 2022, deux enfants de la région AURA ont passé la journée à Paris. Ils ont débattu avec les ministres sur les sujets de société propres aux enfants, et ont eu le privilège d'interviewer la Première ministre avec France Info.

La participation de la délégation territoriale aux instances et initiatives partenariales

La délégation territoriale CNAPE AURA a participé à une des réunions des fédérations, organisées par la direction interrégionale Centre-Est de la protection judiciaire de la jeunesse (DIRPJJ). Ces rencontres s'inscrivent dans le cadre de la charte d'engagements réciproques signée au niveau national entre la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) et les fédérations CNAPE, UNIOSS, FN3S, Citoyens et Justice ainsi que de sa déclinaison en région. Elles ont permis de traiter des enjeux actuels comme le code de justice pénale des mineurs, la suite des états généraux du placement, l'évolution du cahier des charges des CER, les dialogues budgétaires...

Sur le plan de la représentation politique

Certains observatoires départementaux de la protection de l'enfance (ODPE) de la région AURA ont sollicité la délégation territoriale de la CNAPE pour participer aux réunions plénières, au titre des représentants des fédérations des associations de protection de l'enfance.

Mobilisation générale

28 septembre 2022

#QUIPRENDSOINENOUS

La délégation territoriale est également sollicitée pour participer aux commissions de sélection d'appel à projets conjointe Conseil départemental du Rhône/direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse (DTPJJ).

CNAPE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Nombre d'adhérents : 6
Déléguée territoriale : Claire Geoffray

CNAPE BRETAGNE

Nombre d'adhérents : 10
Nouveaux adhérents : 6
Délégué territorial : Emmanuel Panis

L'activité de la délégation territoriale

Trois rencontres ont eu lieu cette année sur la délégation, dont une avec Josiane Bigot, ancienne présidente de la CNAPE.

Depuis octobre 2021, la délégation Bretagne connaît une nouvelle dynamique grâce à l'élection d'Emmanuel Panis comme délégué territorial.

La participation de la délégation territoriale aux instances et initiatives partenariales

La Commission régionale UNIOSS/CNAPE a permis d'établir de nouveaux objectifs autour d'une véritable

coanimation. Elle a réuni ses adhérents à cinq reprises au cours de l'année 2022 afin de :

- ▶ permettre un partage d'expériences entre les acteurs de protection de l'enfance et de la jeunesse en Bretagne ;
- ▶ partager des informations relatives aux différentes réalités vécues dans les quatre départements bretons ;
- ▶ envisager des actions communes auprès des décideurs des politiques publiques de protection de l'enfance et de la jeunesse ;
- ▶ réaliser des formations sur des sujets répondant aux besoins des membres des réseaux CNAPE et UNIOSS ;
- ▶ susciter et animer des groupes de travail sur des thèmes particuliers liés à l'actualité du secteur et aux besoins des équipes professionnelles.

Le délégué territorial a également siégé aux ODPE 35, 22 et 56, portant la parole de ses adhérents bretons.

Sur le plan de la représentation politique

La mobilisation interfédérale initiée en 2021 s'est poursuivie en 2022 (7 réunions) avec en point d'orgue la mobilisation du 28 septembre. Le collectif interfédéral souhaite s'inscrire dans la durée et un accord de consortium régional sera soumis à signature en février 2023. Le Collectif interfédéral social, médico-social et sanitaire privé non-lucratif breton est composé de représentants des

organisations ADEDOM, APF France Handicap, CNAPE, FAS, FEHAP, FISAF, FNAT, Nexem, UNA, UNAPEI et URIOPSS. La mobilisation a largement été reprise dans la presse locale et régionale.

CNAPE CENTRE VAL DE LOIRE

Nombre d'adhérents : 3
Délégué territorial : Nicolas Boigeaud

L'activité de la délégation territoriale

La mobilisation de la délégation a été complexe. Cela est dû à une région géographiquement étendue avec des réalités politiques et administratives très différentes.

Pour 2023, l'objectif est de développer cette région au niveau de la délégation CNAPE en recherchant des nouveaux adhérents et en mobilisant les anciens.

La participation de la délégation territoriale aux instances et initiatives partenariales

Malgré la complexité de se réunir, la CNAPE est aujourd'hui associée aux travaux des différents départements. Le délégué territorial fait partie désormais de l'observatoire de la protection de l'enfance du Cher. Il a intégré aussi les commissions d'appel à projet du Loiret et du Loir-et-Cher.

La représentation est aussi efficiente au niveau de l'inter-région de la PJJ puisque la CNAPE est systématiquement invitée et présente à la réunion annuelle des fédérations.

Sur le plan de la représentation politique

Au niveau du travail avec les autres fédérations et mouvements, la délégation territoriale s'est aussi associée aux manifestations et écrits relatifs aux revalorisations salariales des métiers du social, même si la sous-représentation régionale de la CNAPE en nombre d'adhérents a conduit à une mobilisation plus importante de l'URIOPSS et de Nexem.

Ce que l'on peut constater au niveau des politiques sociales en faveur de l'enfance sur une majorité des départements de la région, c'est un désir d'enrichir l'offre d'accueil et d'accompagnement en protection de l'enfance tout en contenant les coûts, équation souvent complexe surtout que les tensions de recrutement sont aussi une réalité en région centre.

CNAPE CHAMPAGNE-ARDENNE

Nombre d'adhérents : 5
Délégué territorial : Philippe Colautti

CNAPE HAUTS-DE-FRANCE

Nombre d'adhérents : 12
Nouveaux adhérents : 1
Déléguée territoriale : Fabienne Lemaire

L'activité de la délégation territoriale

Des réunions avec les adhérents des Hauts-de-France se sont tenues en visioconférence et en présentiel. L'étendue de la région ne permet pas toujours

les déplacements, le format mixte se révèle le plus pratique. Les thèmes abordés au-delà de l'actualité de chacun et du retour des réunions auxquelles la CNAPE a participé, notamment celles de l'inter-réseaux régional, ont été, cette année encore, très liés à l'attractivité des métiers, aux difficultés de recrutement, à la baisse des flux de migration et d'accueil des mineurs non accompagnés (MNA) mettant en difficulté certains dispositifs.

À la demande des adhérents du département du Nord, une réunion spécifique s'est tenue en novembre sur le décret lié à la rémunération des assistants familiaux. Cette réunion a été élargie aux non adhérents concernés par la thématique. Un courrier a été adressé au conseil départemental du Nord afin de relayer l'inquiétude des associations sur le coût lié à cette modification.

La participation de la délégation territoriale aux instances et initiatives partenariales

Une instance inter-réseaux a vu le jour lors du premier confinement. Elle regroupe notamment l'URIOPSS, la FAS, l'UNAPEI, la FEHAP, Nexem, CNAEMO, l'ANMECS, la FN3S, GNDA, UNA. La CNAPE Hauts-de-France y participe depuis le début. Cette année, les écoles de formation en travail social se sont associées au mouvement. Ce réseau s'est réuni en distanciel à 16 reprises au cours de l'année 2022, permettant de croiser les informations concernant la situation de chaque secteur et de partager les préoccupations. Les adhérents de la CNAPE Hauts-de-France se sont largement mobilisés afin d'alerter les pouvoirs publics sur la situation de notre secteur.





La mobilisation nationale du 28 septembre, a réuni en région 11 000 personnes. L'objectif est de continuer d'alerter sur la situation dégradée du recrutement et sur le Ségur pour tous. Le 28 novembre, une conférence de presse a permis de donner la parole aux personnes accompagnées et de dénoncer les difficultés de recrutement des métiers d'accompagnement. Parallèlement, depuis octobre, nous avons lancé une campagne d'alerte des élus de chaque département (députés et sénateurs) sollicitant un rendez-vous à chacun pour expliquer l'objet de notre collectif et les attentes du secteur. Les membres du réseau se répartissent les rendez-vous, un représentant de la protection de l'enfance est systématiquement présent. Les ODPE des départements de l'Oise, de la Somme, de l'Aisne et du Nord ont adressé un courrier d'invitation aux travaux de cette instance. L'objectif sera de formaliser une délégation de cette représentation.

La CNAPE Hauts-de-France a été conviée à participer dans le Pas-de-Calais à une rencontre préparatoire au projet départemental de l'offre en protection de l'enfance.

La représentation politique de la délégation

Comme les années précédentes, la CNAPE a participé aux deux réunions organisées par la DIRPJJ dans le cadre de la charte interrégionale d'engagements réciproques (co-signée par la DIRPJJ Grand Nord, ENPJJ, URIOPSS, CNAPE, Citoyens et Justice, et FN3S) avec pour principal sujet : le suivi de la mise en œuvre du code de procédures de la justice des mineurs. La CORAPE s'est attachée à relayer les propositions de la CNAPE et à réaffirmer la place du secteur associatif habilité pour répondre aux enjeux de la justice pénale des mineurs et à attirer l'attention sur la baisse conséquente des missions de réparation pénale.

CNAPE ILE-DE-FRANCE

Nombre d'adhérents : 16
Délégué territorial : Khalid Mouala

L'activité de la délégation territoriale

Suite à l'élection de Khalid Mouala, comme délégué territorial, deux rencontres en présentiel ont été organisées pour relancer la dynamique de la délégation.

La participation de la délégation territoriale aux instances et initiatives partenariales

La délégation a été investie au niveau territorial et national dans la mobilisation pour l'attractivité des métiers en participant à tous les temps forts.

Sur le plan de la représentation politique

Une rencontre au Conseil départemental des Hauts-de-Seine a été organisée pour la mise en place de la mesure unique.



28 septembre 2022 : mobilisation en région. IRTS de Bordeaux.

CNAPE LANGUEDOC-ROUSSILLON

Nombre d'adhérents : 10
Nouveaux adhérents : 1
Déléguée territoriale : Nadine Greffeuille

L'activité de la délégation territoriale

La délégation a articulé ses activités entre des CoRAPE et des rencontres régionales Occitanie de la protection de l'enfance, puis entre les adhérents de l'URIOPSS et de la CNAPE. Ce format mixte permet d'échanger entre les associations du secteur sur les nouveautés et les évolutions, et de faire des focus plus précis sur la protection de l'enfance entre adhérents de la CNAPE.

La participation de la délégation territoriale aux instances et initiatives partenariales

2022 a été de nouveau marquée par une mobilisation générale interfédérale et régionale lors d'actions conjointes avec la délégation voisine Midi-Pyrénées.

Dans le cadre de l'accord cadre UNHAJ, ANML et la CNAPE, une rencontre a eu lieu et une étude a été financée au sein de l'Occitanie par la DREETS. La déléguée territoriale a également participé à la commission d'appel à projets pour une résidence jeunes dans les Pyrénées-Orientales avec quelques appartements réservés aux jeunes venant de la protection de l'enfance.

Sur le plan de la représentation politique

Lors de la mobilisation du 28 septembre, la CNAPE et ses partenaires ont rencontré la DDETS de Montpellier, l'agence régionale de santé (ARS) Occitanie et le Conseil Départemental de l'Hérault.

CNAPE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

Nombre d'adhérents : 14
Nouveaux adhérents : 1
Délégué territorial : Christophe Somnard

L'activité de la délégation territoriale

Le territoire Limousin Poitou-Charentes est vaste, les temps de trajet ne sont pas toujours réalistes au regard des temps de réunions. Au cours de l'année 2022, la CNAPE Limousin Poitou-Charentes s'est réunie à quatre reprises. Le délégué territorial a été élu pour un nouveau mandat. Chaque rencontre s'articule ainsi : dans un premier temps, les conseillers techniques de la CNAPE interviennent sur des questions d'actualité nationale. Les adhérents ont eu, par exemple, une présentation de la loi « Taquet », du plan pauvreté et de son application pour les moins de 25 ans, du plan pour accompagner le secteur dans le virage numérique.

Puis, après avoir abordé l'actualité nationale, les participants échangent autour des actualités départementales et de leurs diversités. Il s'agit de moments d'échanges riches et constructifs dans le contexte en crise de la protection de

l'enfance. Du fait de l'intérêt des adhérents pour ces échanges, il a été décidé de changer le format des réunions régionales au titre de 2023. Une réunion sur deux se déroulera sur la journée complète pour favoriser les échanges et l'autre sur la demi-journée.

Le territoire de la Nouvelle-Aquitaine est divisé en deux délégations territoriales : Limousin Poitou-Charentes et Aquitaine. Il est essentiel de développer une cohérence des délégations sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine. De ce point de vue, les contacts réguliers avec la déléguée territoriale Aquitaine sont essentiels. Ce besoin de cohérence régionale s'est particulièrement exprimé lors des travaux interfédéraux concernant l'attractivité du secteur. Les autres fédérations sont structurées sur la base des nouvelles régions.

La participation de la délégation territoriale aux instances et initiatives partenariales

À chaque réunion, les personnes désignées par la délégation territoriale pour représenter la CNAPE dans les différentes instances font retour de leur participation. Ce fonctionnement permet à l'ensemble des adhérents d'un territoire de bénéficier d'informations sur les instances les concernant.

Il est à signaler dans le fonctionnement de la délégation des liens étroits avec le délégué régional de . Cette proximité favorise les complémentarités entre la représentation employeur et les positionnements de la CNAPE. Les adhérents de l'un sont également adhérents de l'autre.

Les mobilisations interfédérales concernant l'attractivité du

secteur ont été très investies. La CNAPE a participé au pilotage interfédéral des manifestations en Nouvelle-Aquitaine avec notamment : deux manifestations publiques, plusieurs courriers à destination des élus nationaux, et deux rencontres avec des élus locaux.

La CNAPE Limousin Poitou-Charentes est représentée par les adhérents dans la plupart des instances départementales (ODPE et schéma). Deux adhérents participent aux comités de direction de la DIRPJJ ouverts aux fédérations. Cette instance constitue un espace de dialogue constructif autour des questions des adhérents. De ce point de vue, les travaux sur les bonnes pratiques ont permis d'apaiser des relations parfois tendues. La cohérence interfédérale (Citoyens et justice, FN3S, CNAPE) est également un atout dans les relations avec la PJJ. Il est à noter la disponibilité du directeur interrégional de la PJJ.

Bien qu'un adhérent soit le représentant de la CNAPE au sein de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, l'agence n'a pas sollicité la fédération pour participer à ses travaux.

CNAPE LORRAINE

Nombre d'adhérents : 6
Nouveaux adhérents : 1
Délégué territorial : Abdelali Fahime.

L'activité de la délégation territoriale

Une forte mobilisation des associations adhérentes et des mouvements a été constatée lors des quatre rencontres en région. La délégation Lorraine s'est saisie des différents sujets portés par la CNAPE. Le délégué

territorial a porté les positions de la fédération en ayant le souci de diffuser les informations nationales tout en développant le travail de réseau en région.

La participation de la délégation territoriale aux instances et initiatives partenariales

La CNAPE Lorraine s'est fortement impliquée au sein de la mobilisation pour l'attractivité des métiers, et notamment celle du 30 novembre qui a rassemblé plus de 600 personnes.

Elle a rencontré la directrice de l'ARS de Moselle et le conseiller du Préfet de Moselle avec les autres membres du collectif régional (ADAPA 54, ADAPEI 88, CMSEA, Fédération Addictologie, et URIOPSS).

La délégation a participé aux deux réunions organisées par la DIRPJJ Grand-Est consacrées en février, à la présentation du budget opérationnel de programme 2021 et en novembre, aux projets de justice de proximité et aux tendances pour le budget 2022.

CNAPE MIDI-PYRÉNÉES

Nombre d'adhérents : 21
Nouveaux adhérents : 3
Délégué territorial : Nicolas Gaddoni

L'activité de la délégation territoriale

Nicolas Gaddoni a été élu délégué territorial à la suite de Jean-Louis Losson, devenu membre du conseil d'administration de la CNAPE. La délégation s'est réunie à trois reprises, avec une forte mobilisation de ses associations adhérentes et de ses mouvements sur la question du Ségur de la santé, notamment

dans le cadre de l'opération « je veux ». À l'occasion de cette dernière, des cartes de vœux ont été adressées au Premier ministre pour lui communiquer trois revendications pour répondre au déficit d'attractivité des métiers du secteur social et du médico-social. À ce titre, des rencontres ont été organisées durant l'année avec le préfet de région, le directeur de l'ARS, les présidents des 13 conseils départementaux de la région Occitanie et le Commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté.

En 2022, quatre associations de la région Midi-Pyrénées ont adhéré à la CNAPE : l'ADEPAPPE 81, l'association Espoir, les associations Ariège Assistance et Émilie de Rodat.

La participation de la délégation territoriale aux instances et initiatives partenariales

Dans le cadre de l'accord-cadre de partenariat pour l'insertion professionnelle des jeunes relevant de l'ASE, ayant pour signataires la CNAPE, l'UNHAJ et l'UNML, deux réunions ont été organisées dont l'une avec les représentants locaux de la région pour la mise en œuvre dans les territoires.

L'activité des délégations départementales

L'activité de la CNAPE Ariège s'est concentrée autour de plusieurs axes : des rencontres avec l'ensemble des acteurs du territoire œuvrant dans le cadre de la protection de l'enfance ; l'organisation d'un évènement autour de la projection du film « Placées » à Foix, dédié à la valorisation des acteurs territoriaux œuvrant dans le cadre de la protection de l'enfance ; des réflexions concernant les régularisations des MNA en Ariège.

La déléguée départementale de la CNAPE Haute-Garonne a été conviée à la cellule interinstitutionnelle de crise, organisée par la direction enfance et famille, pour y représenter les services et structures. Le traitement des dysfonctionnements signalés a contribué à la continuité d'activité des établissements et services. La CNAPE s'est réunie pour acter un projet de visites médiatisées sur chaque établissement avec un taux d'encadrement identique.

Enfin, un accompagnement multi-partenarial va être mis en place pour accueillir les jeunes les plus fragiles à la suite du groupe de travail sur la co-construction.

Les groupes de travail de la CNAPE Tarn ont continué à œuvrer sur des sujets tels que le schéma départemental, la mise en place des CPOM, la place des Services Educatifs de Jour, le protocole de délégation familiale, la mise en place des extensions de places de MECS et l'ODPE...

Trois réunions de la CNAPE Tarn-et-Garonne ont permis d'aborder la mise en place des 25 places supplémentaires en MECS et des 41 mesures de placement avec hébergement à domicile créées dans le cadre d'un appel à projet lancé par le conseil départemental.

Sur le plan de la représentation politique

Un courrier a été adressé par les délégations territoriales occitanes des syndicats employeurs et fédérations (CNAPE, FAS, URIOPSS, Croix Rouge, Nexem, FEHAP) aux députés sortants et aux sections politiques locales, afin de les alerter et les sensibiliser aux

actions des fédérations et des associations réalisés au cours de la période précédant les élections législatives de juin 2022.

CNAPE NORMANDIE

Nombre d'adhérents : 5
Délégué territorial : Jean-Pierre Mahier

L'activité de la délégation territoriale

L'année 2022 aura été une année de militantisme et d'engagement fort autour des enjeux de notre secteur, ce qui a mobilisé pleinement le délégué territorial. Les réunions du 25 février et du 10 juin ont été appréciées pour la qualité des échanges.

Dans ces temps de rencontre, nous avons abordé les sujets habituels (actualités nationales et régionales, vie des associations adhérentes et de leurs services, relations avec les pouvoirs publics et financeurs, etc.), ainsi que les questions cruciales et d'actualité autour de l'attractivité. Ces temps de travail ont abouti à une synthèse de l'ensemble de nos réflexions et propositions pour venir nourrir la réflexion nationale de la CNAPE, menée par un groupe d'administrateurs et de délégués territoriaux.

Les adhérents ont pu également faire part des difficultés rencontrées et apporter leur expertise de terrain en soumettant des propositions et en alimentant les différentes contributions adressées par la CNAPE aux directions centrales et cabinets ministériels.

En partenariat avec l'URIOPSS de Normandie, la délégation territoriale a organisé à Caen, le



18 octobre, une journée de réflexion autour de la mesure unique d'accompagnement. Cette nouvelle disposition est largement évoquée dans les échanges entre les associations et les départements normands, en pleine réflexion dans le cadre des nouveaux schémas départementaux de l'enfance et des solidarités. Aussi, il nous a semblé essentiel d'accompagner nos adhérents sur ce sujet prégnant en invitant des techniciens et des responsables d'associations ayant déjà mis en place la mesure unique dans leurs départements. C'est ainsi que des représentants de l'Ille-et-Vilaine et de Loire-Atlantique sont venus présenter le dispositif à une cinquantaine de personnes, représentant plus de 30 associations normandes. Nous espérons ainsi les avoir outillés utilement pour appréhender plus sereinement demain les réflexions et les échanges dans leurs départements respectifs.

La participation de la délégation territoriale aux instances et initiatives partenariales

Nous indiquions l'an passé que les délégations Bretagne, Pays de la Loire et Normandie de la CNAPE, concernées par la même direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Ouest, envisageaient de travailler de manière concertée pour penser leur engagement commun dans cette instance essentielle. Au cours de cette année, nous avons déjà pu arrêter l'idée de représentation commune pour honorer ces rencontres.

Au-delà de la journée organisée conjointement avec l'URIOPSS de Normandie, la délégation a entretenu des relations étroites avec les responsables des différentes fédérations déployées sur le territoire.

Jean-Pierre Mahier a été le fer de lance de la mobilisation régionale autour des questions

d'attractivité des métiers et de revalorisation salariale dans le champ de l'action sociale et médico-sociale. Il a mobilisé les responsables de fédérations et d'organisations professionnelles pour créer un collectif dynamique et engager des actions concrètes. De nombreuses actions ont eu lieu tout au long de l'année 2022 avec, en point d'orgue, la déclinaison en région de la journée de mobilisation nationale qui s'est tenue le 28 septembre. Environ 350 personnes ont battu le pavé pour alerter les pouvoirs publics sur les difficultés de notre secteur. Le matin même, le préfet du département de l'Eure, a reçu et été à l'écoute d'une délégation composée de plusieurs responsables de fédérations.

Sur le plan de la représentation politique

Des courriers ont été adressés tout au long de l'année aux parlementaires et des rencontres



28 septembre 2022 : mobilisation en région. Pays de la Loire.

organisées avec les députés nouvellement élus pour les sensibiliser sur ces questions. Le délégué territorial a rencontré plusieurs parlementaires et élus des départements pour porter la parole de la CNAPE.

CNAPE OCÉAN INDIEN

Nombre d'adhérents : 11
Nouveaux adhérents : 7
Délégué territorial : Hugues Makengo

L'activité de la délégation territoriale

Hugues Makengo a été élu délégué territorial, à la suite de Dahalani M'Houmadi, devenu sous-préfet.

La délégation s'est réunie à trois reprises en présence des représentants de la quasi-totalité des associations et une forte représentation des mouvements. L'année a été animée par la préparation d'un colloque sur la

protection de l'enfance qui sera organisée par la CNAPE à Mayotte en 2023.

CNAPE PAYS DE LA LOIRE

Nombre d'adhérents : 4
Déléguée territoriale : Nathalie Ferrier

CNAPE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Nombre d'adhérents : 8
Délégué territorial : Damien Scano

L'activité de la délégation territoriale

Cinq rencontres ont eu lieu cette année au sein des différentes associations.

La participation de la délégation territoriale aux instances et initiatives partenariales

Dans le cadre de la déclinaison de la charte d'engagements

réciroques entre la DIRPJJ et notre inter-fédération (CNAPE, UNIOPSS, FN3S et Citoyens Justice), nous avons participé à l'organisation d'une journée d'étude sur la prostitution des mineurs qui s'est déroulée à Rognac le 17 novembre 2022.

Nous avons engagé une dynamique interfédérale (CNAPE, Nexem et URIOPSS) afin d'appréhender les difficultés rencontrées par les associations porteuses des AEMO dans les Bouches-du-Rhône. À ce sujet, nous avons interpellé la DIRPJJ et le conseil départemental et rencontré à Marseille les six associations concernées.

La CNAPE Provence-Alpes-Côte d'Azur est partie prenante d'une dynamique collective visant à alerter les pouvoirs publics sur les problèmes d'attractivité de notre champ. La CNAPE et ses partenaires se sont mobilisés pour porter lors de la journée du 25 janvier 2022 un message fort sur nos difficultés.

Nous étions présents en particulier dans les Bouches-du-Rhône et les Alpes-de-Haute-Provence.

Sur le plan de la représentation politique

Nous avons rencontré le département du Vaucluse afin de présenter la fédération et d'envisager notre participation aux instances de réflexion pilotées par le département.



LES ACTIONS ET TEMPS FORTS DE LA CNAPE

UNE NOUVELLE LOI POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE

L'année 2022 a été marquée par l'adoption de la loi relative à la protection des enfants, dite loi « Taquet », qui vise à améliorer les conditions de repérage, d'accueil et d'accompagnement des enfants relevant de la protection de l'enfance.

La CNAPE a été très investie sur ce sujet et a poursuivi en parallèle ses réflexions sur l'accompagnement des enfants et des jeunes majeurs protégés. Elle porte avec conviction l'importance de leur assurer un soutien de qualité, qui garantisse la prise en compte et la réponse à leurs besoins fondamentaux. Cela passe par une sensibilisation des professionnels à la manière dont ils peuvent être déclinés concrètement, au quotidien, dans le travail éducatif. Cela passe également par l'allocation de moyens nécessaires et la reconnaissance des difficultés rencontrées par les professionnels du secteur.

La protection de l'enfance n'a pas pour seule mission de protéger des enfants de maltraitances ou de carences éducatives. Elle doit leur assurer une sécurité affective, une stabilité, un projet d'insertion et un avenir.

LES ACTIONS 2022

LA COMMISSION NATIONALE PROTECTION DE L'ENFANCE DE LA CNAPE

L'allongement des listes d'attente avant la mise en œuvre d'une mesure de protection de l'enfance

En parallèle de ses travaux sur les besoins spécifiques des enfants protégés, la commission nationale protection de l'enfance de la CNAPE s'est saisie de la question de l'allongement des listes d'attente avant la mise en œuvre d'une mesure de placement ou d'action éducative en milieu ouvert (AEMO), afin de mieux appréhender ce phénomène et de recenser les difficultés et les pratiques de terrain.

Le partenariat entre la CNAPE et Nexem

En septembre, les commissions protection de l'enfance de la CNAPE et de Nexem se sont réunies afin d'échanger sur les questions de revalorisation salariale et de convention collective unique, et sur la nécessité d'un décloisonnement des secteurs permettant un meilleur accompagnement des enfants présentant une double vulnérabilité, à savoir relevant de la protection de l'enfance et du médico-social.

LES MODES D'ACCOMPAGNEMENT ET D'HÉBERGEMENT EN PROTECTION DE L'ENFANCE

Le groupe de travail de la CNAPE relatif au milieu ouvert

Les réflexions du groupe de travail relatif au milieu ouvert ont porté sur les objectifs recherchés par l'accompagnement en milieu ouvert, le contenu et les modalités d'intervention mises en œuvre ou envisageables, le cadre juridique existant, les pratiques actuelles et les leviers d'évolution possibles. Elles ont été développées au sein du dossier du magazine Forum de septembre afin de permettre une meilleure appréhension de cette mesure qui, se déclinant en une palette d'intervention, peut répondre au mieux aux besoins de chaque enfant et de sa famille.

Le groupe de travail a également initié l'élaboration d'un référentiel concernant la mesure d'AEMO. L'objectif n'est pas d'uniformiser ses pratiques mais de définir son contenu minimal pour qu'elle soit porteuse de sens et conforme au cadre légal, et s'inscrive dans la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant. Ces travaux permettront à terme d'objectiver les moyens, notamment humains, nécessaires à la mise en œuvre d'une AEMO de qualité.

Le groupe de travail de la CNAPE relatif à l'accueil en protection de l'enfance

Le groupe de travail relatif à l'accueil en protection de l'enfance s'est interrogé sur le contenu de l'accompagnement dans le cadre d'un accueil et sur les difficultés

rencontrées par les établissements sociaux et les lieux de vie et d'accueil pour réaliser leur mission, à savoir, la logique des places disponibles, l'impossibilité de s'adapter aux besoins particuliers des enfants, le manque de maillage territorial, la formation inadaptée et les difficultés de recrutement.

Dans sa contribution publiée en avril, la CNAPE a alerté sur la nécessité de doter les professionnels et les structures d'accueil des moyens nécessaires pour permettre un accompagnement de qualité et répondre aux besoins fondamentaux des enfants confiés.

Le travail avec les familles dans le cadre d'une mesure d'accueil en protection de l'enfance

Elaboré dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs avec la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), ce rapport a été présenté officiellement en mai au bureau de la protection de l'enfance puis rendu public.

La question du travail avec les familles en protection de l'enfance est ancienne mais toujours aussi prégnante. Affichée depuis des années comme un principe incontournable de l'intervention, elle renvoie à des représentations personnelles et idéologiques parfois difficiles à surmonter. Elle interroge d'autant plus lorsque l'enfant fait l'objet d'une mesure d'accueil.

Pour sa contribution, la CNAPE s'est appuyée sur des apports théoriques, mais également sur l'expertise et l'expérience de ses

membres, au travers d'un groupe de travail dédié et d'auditions bilatérales, pour tenter de définir le contenu du travail avec les familles, identifier la place des parents, et élaborer un état des lieux des pratiques pour relever les freins et les leviers d'amélioration.

LA LOI DU 7 FÉVRIER 2022 RELATIVE À LA PROTECTION DES ENFANTS

La loi relative à la protection des enfants a été définitivement adoptée en janvier et promulguée le 7 février 2022.

La CNAPE a mené un travail d'information et d'explicitation de ce texte auprès de ses membres. Elle a rédigé une note, reprenant, article par article, ses dispositions, précisant les dates d'entrée en vigueur et les décrets d'application attendus. Elle l'a présenté lors des rencontres de la commission nationale protection de l'enfance et des groupes de travail relatifs à l'accueil et au milieu ouvert, et aussi lors de réunions ou d'assemblées générales d'associations adhérentes. Enfin, un webinaire a été organisé à destination des délégués régionaux afin de les accompagner dans l'appropriation de cette loi.

La fédération a également été très sollicitée par la DGCS dans le cadre de l'élaboration des décrets d'application concernant l'accueil, à titre dérogatoire, des mineurs et jeunes majeurs dans des structures hôtelières, le parrainage, le mentorat ou encore l'accompagnement des personnes désignées tiers dignes de confiance.

LES JEUNES SORTANT DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE À LA MAJORITÉ

Le groupe de travail de la CNAPE relatif aux jeunes majeurs

Le groupe de travail relatif aux jeunes majeurs a été sollicité pour formuler un avis relatif à la construction du contrat d'engagement jeune (CEJ). Il a accueilli favorablement ce dispositif et particulièrement son volet concernant les jeunes en rupture. Il a néanmoins formulé des réserves sur l'articulation entre le CEJ et l'accompagnement à destination des jeunes majeurs, craignant que les conseils départementaux ne se désengagent de ce dernier.

Le 6/4 d'heure de la CNAPE dédié à l'accompagnement global des jeunes majeurs

Dans la continuité de la publication de son rapport relatif à l'accompagnement des jeunes majeurs, la CNAPE a consacré un webinaire afin de promouvoir une approche globale. Il a permis de mettre en avant un dispositif interdisciplinaire créé à l'initiative des acteurs de terrain autour de la problématique des adolescents présentant une situation complexe mais a également été l'occasion d'échanger sur le parrainage, une modalité de soutien des jeunes s'inscrivant dans le temps.

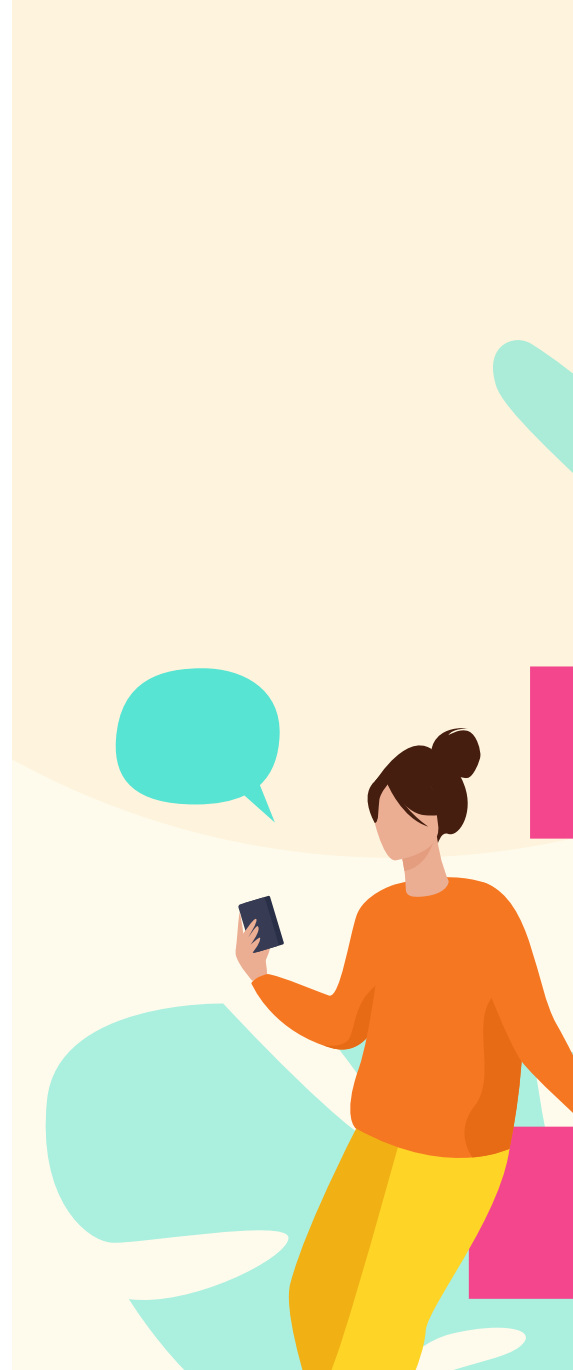
LES CONTRIBUTIONS DE LA CNAPE AUX CONSULTATIONS DE LA DGCS

Le décret relatif à la pratique sportive au sein des établissements relevant de la protection de l'enfance

Le bureau de la protection de l'enfance de la DGCS a sollicité la CNAPE pour un état des lieux de l'appréhension de l'activité physique et sportive au sein des établissements relevant de la protection de l'enfance.

Suite à cette première sollicitation, un projet de décret a été soumis à la fédération pour avis.

Elle a souligné l'importance de développer des activités sportives qui viennent compléter l'accompagnement éducatif des enfants accompagnés. Cependant, face à la crise actuelle d'attractivité du secteur, sans moyens spécifiquement alloués, elle a mis en avant la difficulté pour les établissements de dédier une partie du temps de travail d'un éducateur spécialisé aux fonctions de référent sportif.



LES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Le groupe de travail de la CNAPE relatif aux mineurs non accompagnés

Face à l'augmentation importante de jeunes MNA confrontés à des problématiques d'addiction et de délinquance, le groupe de travail a lancé une réflexion sur les nouveaux profils de jeunes accueillis.

Le 6/4 d'heure de la CNAPE dédié à l'accompagnement juridique des MNA

L'accompagnement des MNA présente de nombreuses spécificités, notamment sur les dimensions juridiques et administratives. C'est pourquoi la CNAPE a organisé un webinaire sur ce sujet afin d'apporter des pistes de réflexion aux professionnels sur des thématiques telles que la nationalité, la demande d'asile ou encore la régularisation à la majorité.



LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

Le groupe de travail de la CNAPE relatif à la prévention spécialisée

Le groupe de travail relatif à la prévention spécialisée, en partenariat avec l'Association Prévention Spécialisée Nationale, ont lancé un projet de cartographie des équipes de terrain pour promouvoir ses actions et sa plus-value auprès des pouvoirs publics. Un questionnaire en ligne a été élaboré et diffusé à l'ensemble des services, publics comme associatifs.

Le colloque de prévention spécialisée de la CNAPE

Omniprésent dans notre société, et notamment dans le quotidien des jeunes, le numérique questionne les pratiques professionnelles de la prévention spécialisée. Comment les adolescents utilisent-ils ces outils ? Quels sont leurs dangers et leurs atouts ? Comment accompagner les jeunes, les protéger et les aider à avoir un esprit critique ? Par ailleurs, de nombreuses équipes sont désormais présentes dans la rue « virtuelle » et comment encadrer les pratiques et qu'en est-il de la formation ?

Autant de questions qui ont été abordées lors des journées annuelles de prévention spécialisée intitulées « Société 2.0 : quelles pratiques en prévention spécialisée ? », réunissant plus de 270 participants en novembre.



LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN OUTRE-MER

La participation de la CNAPE à la recherche-action-vidéo

« Jeunesses d'autres mers »

« Jeunesses d'autres mers » est un site internet composé d'une dizaine de courts-métrages documentaires filmés à Mayotte et à La Réunion. Par les témoignages de professionnels, d'enfants et de familles accompagnés, ils abordent diverses thématiques comme l'accompagnement de la petite enfance, l'enfance non scolarisée, l'aide sociale à l'enfance, l'insertion professionnelle, la délinquance, les spécificités éducatives et culturelles, etc.

L'audition de la CNAPE par la mission d'information sur la lutte contre les violences faites aux mineurs en outre-mer de la délégation aux droits des enfants de l'Assemblée nationale.

Auditionnée par cette mission, la fédération a rappelé les problématiques multiples auxquelles sont confrontés les enfants ultramarins et les professionnels qui les accompagnent. Elle a promu les initiatives et actions innovantes déployées par ses membres et porté la nécessité de développer des dispositifs sur l'ensemble des champs d'accompagnement de l'enfant : prévention précoce, soutien à la parentalité, protection de l'enfance, médico-social.

LES PERSPECTIVES 2023

L'ALLONGEMENT DES LISTES D'ATTENTE AVANT LA MISE EN ŒUVRE D'UNE MESURE DE PROTECTION DE L'ENFANCE

Dans la continuité de ses travaux menés sur l'allongement des listes d'attente avant la mise en œuvre d'une mesure de placement ou d'action éducative en milieu ouvert, la CNAPE élabore une note juridique sur la responsabilité des services d'AEMO à destination de ses membres.

LA NON-SCOLARISATION DES ENFANTS À MAYOTTE

En partenariat avec l'association Mlezi Maore, Apprentis d'Auteuil Mayotte et la Croix-Rouge française, la fédération suit le projet de recherche de l'université Paris Nanterre visant à dénombrer et comprendre le phénomène de non-scolarisation et de déscolarisation à Mayotte. Les résultats paraissent en avril 2023.

L'ACCÈS AU DROIT D'OUVERTURE DE COMPTE BANCAIRE POUR LES MNA

Alertée par ses membres sur les discriminations rencontrées par les MNA pour ouvrir un compte bancaire, la CNAPE interpelle les institutions publiques et les organisations bancaires afin de mettre fin aux mauvaises pratiques à l'encontre de ces jeunes qui résident légalement sur le territoire français, sont autorisés à travailler mais peinent à percevoir leur rémunération.

LA PLATEFORME NUMÉRIQUE DÉDIÉE AUX JEUNES RELEVANT OU AYANT RELEVÉ DE L'ASE

La CNAPE s'est fondée sur les échanges des membres du comité EPE (voir page 53) pour concevoir un tiers-lieu virtuel d'information et d'accès aux droits. Pensée par les jeunes et pour les jeunes, « La B-ASE » sera un réel espace d'émancipation et d'empowerment. Lauréate de l'appel à projets « Grande Cause Solutions Jeunes » lancé par la fondation Make.org, cette plateforme sera développée durant l'année 2023.

LA LOI DU 7 FÉVRIER 2022 RELATIVE À LA PROTECTION DES ENFANTS

La CNAPE restera attentive à l'élaboration des nombreux décrets d'application, toujours en attente de publication et prendra part aux groupes de travail dédiés. Elle suivra la mise en œuvre de ses dispositions et accompagnera ses membres dans les réformes ou changements de pratiques à initier.

REPLACER L'ÉDUCATIF AU CŒUR DE LA JUSTICE PÉNALE DES MINEURS

La CNAPE compte

**28 centres
éducatifs
fermés**

gérés par ses membres sur
les 35 en fonctionnement
gérés par des associations.

La CNAPE compte

**35 centres
éducatifs
renforcés**

gérés par ses membres sur
les 47 en fonctionnement
gérés par des associations.

Les acteurs du champ de la justice pénale des mineurs ont connu une année 2022 riche en challenges. Devenue une préoccupation de premier plan, l'appropriation des nouveaux mécanismes issus de la réforme de l'ordonnance de 1945 a rythmé le quotidien des établissements et services qui concourent aux missions de la protection judiciaire de la jeunesse.

Maillon essentiel de la chaîne, le secteur associatif habilité (SAH) a poursuivi son engagement dans la prévention et la lutte contre la délinquance juvénile. Malgré un contexte difficile de perte d'attractivité des métiers de l'accompagnement, notamment en hébergement, les équipes éducatives ont œuvré quotidiennement auprès d'adolescents et de jeunes en grande difficulté pour les aider à se reconstruire et s'insérer durablement dans la société.

Fidèle à ses valeurs, la CNAPE a milité tout au long de l'année 2022 en faveur d'un modèle de justice fondée sur la primauté de l'éducatif et la réponse aux besoins des mineurs sujets à des comportements délinquants. La reconnaissance et la valorisation du rôle des associations, qui interviennent en complémentarité avec le secteur public, occupent également une place centrale dans le plaidoyer de la fédération.



LES ACTIONS 2022

LA COMMISSION NATIONALE « RÉPONSES PÉNALES ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE » DE LA CNAPE

La commission nationale « Réponses pénales et prévention de la délinquance » a abordé de nombreuses thématiques telles que les impacts du code de justice pénale des mineurs (CJPM), la crise d'attractivité et de recrutement, les besoins en matière de formation continue, le suivi des États

généraux du placement judiciaire, le communication positive, etc. Soucieuse de diffuser et valoriser les travaux de recherche, la CNAPE a également eu le plaisir d'accueillir Marie Romero pour présenter son étude sur la prise en charge des mineurs auteurs d'infractions à caractère sexuel.

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU PLACEMENT JUDICIAIRE (EGPJ)

Les contributions de la CNAPE

Lancés en 2019 par la direction de la protection judiciaire de la jeunesse, les États généraux du placement judiciaire ambitionnaient une profonde refonte des dispositifs d'accueil des mineurs en conflit avec la loi. Membre du comité de pilotage, la CNAPE a élaboré deux contributions, en concertation avec ses associations membres, pour souligner la nécessité de sortir d'une logique de « course à la place », mieux prendre en considération les besoins de chaque jeune lors de l'étude d'un projet de placement et davantage individualiser les réponses pénales.

Les EGPJ ont abouti à l'élaboration d'un rapport remis à la PJJ contenant 36 propositions pour améliorer la qualité et la diversité de l'offre de placement, issues des nombreuses consultations des acteurs intervenant auprès des mineurs délinquants.

La participation de la CNAPE à la journée des Assises du placement judiciaire

En octobre, la journée des assises du placement judiciaire est venue clôturer la première phase de la démarche des EGPJ. Associant des professionnels de tout bord, elle a permis de promouvoir l'ensemble du travail réalisé. Présente à cet événement, la CNAPE a tenu un stand interfédéral en partenariat avec Citoyens et Justice, l'UNIOPSS et le collectif « Cause majeur ! ».

LES CENTRES ÉDUCATIFS FERMÉS (CEF)

L'audition de la CNAPE par la Cour des comptes sur le fonctionnement des CEF

À l'occasion d'un contrôle relatif aux CEF et aux établissements pénitentiaires pour mineurs, la CNAPE a été auditionnée par la Cour des comptes en novembre. Fortement engagée en faveur des CEF depuis leur création en 2002, elle a rappelé leur plus-value comme véritable alternative à l'incarcération pour des jeunes délinquants en grande difficulté. De nombreux sujets en lien avec le fonctionnement et la réalité quotidienne des CEF associatifs ont été abordés, tant sur le plan de l'accompagnement éducatif que de la gestion : ressources humaines, formation, tarification, accès aux soins, pilotage de l'activité, complémentarité avec le secteur public, etc. La fédération a notamment mis en lumière les tensions de recrutement du personnel socio-éducatif et les déserts médicaux en matière de pédopsychiatrie qui nuisent à la qualité de prise en charge des jeunes.

À la suite de l'audition et face à l'importante pression politique et médiatique, la fédération a rédigé un communiqué de presse sur les CEF qui rappelle qu'ils constituent une réponse éducative pertinente pour des jeunes délinquants présentant des problématiques multiples, et pour lesquels les autres formes de prise en charge ont échoué.

La réaction de la CNAPE au rapport du Sénat sur la prévention de la délinquance

Le Sénat a publié en septembre un rapport d'information intitulé « Prévenir la délinquance des mineurs – Éviter la récidive ».

La CNAPE, qui souscrit en partie à ses conclusions axées majoritairement sur les enjeux de prévention, a toutefois signalé publiquement son désaccord concernant l'une des recommandations appelant à « réorienter les moyens destinés à la création de nouveaux centres éducatifs fermés vers le financement de la mise en œuvre des mesures existantes ». La fédération prône la diversité des réponses, et les CEF en font légitimement partie. Au-delà des approches dogmatiques, il s'agit de mettre en lumière les bonnes pratiques et les facteurs nécessaires à la réussite de l'accompagnement, qui sont des facteurs clé de réinsertion des jeunes accueillis dans les CEF : redonner du sens au placement en veillant à des admissions basées sur un projet éducatif cohérent, réfléchir à la localisation des sites et leur ouverture sur l'extérieur, ou encore revaloriser la filière socio-éducative pour pallier les difficultés de recrutement.

La participation de la CNAPE au comité national de pilotage des CEF

Après deux années de suspension liée à la crise sanitaire, le comité de pilotage des CEF s'est de nouveau réuni en janvier en présence de la directrice de la PJJ, de représentants des services déconcentrés, de la direction générale de l'enseignement scolaire, du conseil national des barreaux et des fédérations associatives. Ce temps de rencontre a permis de dresser un bilan global sur l'activité des CEF de ces deux dernières années, et d'aborder les enjeux pour l'avenir du dispositif.

LE CODE DE JUSTICE PÉNALE DES MINEURS (CJPM)

La contribution de la CNAPE relative au bilan d'application du CJPM

Entré en vigueur en septembre 2021, le nouveau code de justice pénale des mineurs a significativement modifié le cadre d'intervention et les pratiques des professionnels qui accompagnent les enfants et adolescents en conflit avec la loi. En octobre, la CNAPE a dressé le bilan de cette réforme à la lumière des constats dressés par le SAH : discordance de la nouvelle temporalité du procès pénal avec celle du travail éducatif, confusion dans les règles applicables, multiplication des audiences et des tâches administratives, etc. Avec l'appui de sa commission nationale « Réponses pénales et prévention de la délinquance », elle a formulé des recommandations pour poursuivre, dans les meilleures

conditions, l'appropriation et la mise en œuvre des évolutions légales et réglementaires par les professionnels de terrain.

L'audition de la CNAPE dans le cadre de la mission d'information parlementaire sur l'évaluation de la mise en œuvre du CJPM

Créée en septembre 2022 par la commission des lois de l'Assemblée nationale, cette mission vise à dresser un premier bilan de l'efficacité des nouvelles procédures et notamment de leur impact sur le raccourcissement des délais de jugement.

Auditionnée par les rapporteurs Cécile Untermaier et Jean Terlier, la fédération s'est saisie de cette opportunité pour les sensibiliser aux enjeux peu médiatisés de cette réforme dans les établissements et services. Elle a notamment pointé le manque de soutien apporté au SAH, tant sur le volet de la formation des professionnels que sur les moyens alloués pour

absorber la nouvelle charge de travail générée par les évolutions normatives.

L'action interfédérale menée dans le cadre de la campagne budgétaire 2022

Chaque année, les fédérations sont consultées par la DPJJ sur le contenu de la circulaire relative à la campagne budgétaire des établissements et services relevant du SAH. En 2022, le collectif interfédéral (CNAPE, Citoyens et Justice, FN3S et UNIOPSS) a émis plusieurs observations visant à mieux prendre en compte l'entrée en vigueur du CJPM. La note transmise a pointé les conséquences de la réforme sur l'activité des structures, notamment en ce qui concerne les CEF et les services de médiation et/ou de réparation pénale.

LA CHARTE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

La DPJJ et les fédérations représentatives du SAH ont débuté en 2021 des travaux d'actualisation pour prendre en compte les évolutions et les nouveaux enjeux du champ de la justice pénale des mineurs. La nouvelle édition de la charte se compose désormais de deux parties :

- ▶ le premier volet comprend le préambule, les principes partagés, les engagements réciproques, ainsi que les modalités d'évaluation, de suivi et de mise en œuvre de la charte ;
- ▶ le deuxième volet rassemble plusieurs annexes relatives à la présentation de la DPJJ et des fédérations, aux modalités concrètes de déclinaison du principe de complémentarité, aux indicateurs d'évaluation, aux textes légaux et réglementaires de référence, etc.



LES CONTRIBUTIONS DE LA CNAPE AUX CONSULTATIONS DE LA DPJJ

La réécriture du référentiel des pratiques éducatives

Le référentiel des pratiques éducatives est un outil de référence qui permet aux professionnels concourant à la prise en charge des jeunes confiés à la PJJ, de disposer de ressources claires et accessibles sur l'ensemble des mesures composant la palette des réponses pénales. Suite à la publication d'une nouvelle version en 2021, la DPJJ a entamé une démarche d'actualisation pour intégrer les évolutions liées à la réforme de l'ordonnance de 1945. Convaincue de l'intérêt de ce référentiel pour nourrir le travail éducatif au quotidien, la CNAPE a contribué à la réécriture du contenu. Les observations de la fédération ont principalement porté sur les besoins d'adaptation des modalités d'accompagnement en CEF au regard de la nouvelle temporalité du procès pénal.

L'élaboration du référentiel d'évaluation de la situation des jeunes dans un cadre pénal

Conformément à la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, la HAS a publié en 2021 le premier cadre national de référence pour l'évaluation globale de la situation des enfants en danger ou risque de danger. La DPJJ, chargée d'y ajouter un volet spécifiquement consacré aux jeunes suivis au pénal, a ouvert en 2022 une consultation pour mener ces travaux. La CNAPE a contribué à la démarche en mettant en lumière les spécificités des publics accueillis dans les CEF et les CER.

Lors de la journée des Assises du placement judiciaire, la directrice de la PJJ a annoncé la publication

du référentiel d'évaluation de la situation des jeunes dans un cadre pénal qui servira de guide aux éducateurs pour mieux évaluer les besoins de chaque mineur, en prenant appui sur des éléments théoriques et des références communes.

LES PERSPECTIVES 2023

LE PLAN D'ACTION ISSU DES ÉTATS GÉNÉRAUX DU PLACEMENT JUDICIAIRE

Un plan d'action est attendu pour décliner les orientations retenues par la DPJJ. La CNAPE contribuera pleinement à cette démarche, notamment en ce qui concerne la refonte annoncée du cahier des charges des CER.

LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION POSITIVE SUR LES MINEURS DÉLINQUANTS

La fédération souhaite valoriser et démontrer l'intérêt du travail éducatif mené par les associations auprès des mineurs en conflit avec la loi. Elle ambitionne, dans ce contexte, de lancer une vaste opération de communication positive pour mettre en lumière les trajectoires positives d'adolescents accompagnés par des CEF et des CER.

L'ACCOMPAGNEMENT DES MNA EN CONFLIT AVEC LA LOI

La CNAPE est régulièrement interpellée sur les difficultés relatives à la prise en charge des MNA impliqués dans des affaires pénales. Le recours quasi-systématique à la détention et l'absence de réponses adaptées aux besoins de ce public interpelle vivement la fédération. La conduite d'une réflexion pour mieux les protéger et les accompagner est prévue en 2023.

LA DÉCLINAISON DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES EN INTERRÉGION

La signature de la nouvelle édition de la charte d'engagements réciproques, formalisant le partenariat entre la DPJJ et les fédérations représentatives du SAH, est prévue début 2023. La CNAPE veillera à sa déclinaison effective au niveau interrégional et territorial afin que tous les acteurs puissent s'approprier cet outil collaboratif.

CRÉER UN VÉRITABLE ÉCOSYSTÈME EN FAVEUR DE L'ENFANT

La CNAPE milite pour favoriser le respect des droits et des besoins des enfants en situation de handicap. Garantir leur épanouissement, leur autonomie et leur bien-être, sont des exigences que la France doit atteindre.

Le secteur médico-social ne peut offrir à lui seul un accompagnement global et sans couture. Isolé et démuné, l'enfant a parfois des difficultés pour faire face à la situation. Pour y pallier, la CNAPE appelle au déploiement d'un réel soutien à la parentalité, d'une sensibilisation des professionnels de l'enfance au repérage des écarts de développement et à une articulation effective entre les différents secteurs afin de mettre en place des interventions coordonnées, évolutives et personnalisées.

Ces actions favoriseront la création d'un véritable écosystème autour de l'enfant qui doit prendre corps dès son plus jeune âge, dans l'ensemble de ses dimensions de vie.

LES ACTIONS 2022

LA COMMISSION NATIONALE MÉDICO-SOCIALE DE LA CNAPE

Les plateformes ressources

La commission nationale médico-sociale de la CNAPE a publié fin octobre sa contribution intitulée « Les plateformes ressources : pour une inclusion respectueuse des besoins ».

Se fondant sur les travaux existants et les fonctionnements en dispositif déjà à l'œuvre, elle propose une définition et une modélisation des plateformes ressources. Dispositif spécifique et indépendant, il a objectif de mettre en musique l'ensemble des solutions disponibles sur un territoire donné pour proposer à l'enfant une réponse individualisée, évolutive,

respectueuse de ses droits et favorisant son autonomie. Ce fonctionnement nécessite une évolution de l'offre médico-sociale en un ensemble décloisonné et ouvert qui dépasse les logiques d'organisme gestionnaire.

Au travers de ses dix-huit recommandations, cette contribution appelle la société à s'adapter pour devenir réellement inclusive, à favoriser une souplesse accrue de l'accompagnement et une coopération de tous les instants entre milieu spécialisé et milieu ordinaire.

Afin de favoriser leur appropriation tout en l'illustrant par un exemple concret, la CNAPE a consacré un cycle des 6/4 d'heure aux plateformes ressources. Les travaux et l'organisation du dispositif d'accompagnement médico-éducatif (DAME) La Horgne du Comité mosellan pour la sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes (CMSEA), premier institut médicoéducatif (IME) à avoir engagé un fonctionnement en dispositif, y ont été présentés.

LES BESOINS PARTICULIERS DE L'ENFANT

Dans la continuité des réflexions menées par sa commission commune sur les besoins fondamentaux et universels de l'enfant, la CNAPE s'est intéressée aux besoins particuliers de l'enfant en situation de handicap. Afin de sensibiliser les professionnels à ce sujet, elle a souhaité organiser des journées de formation apports théoriques et exemples concrets. Un groupe de travail dédié a conçu un programme centré sur l'environnement familial, scolaire et les réseaux de sociabilité de l'enfant.

LE PASSAGE À LA MAJORITÉ DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP

En octobre, la commission médico-sociale a engagé une nouvelle réflexion portant sur le passage à l'âge adulte des jeunes en situation de handicap. Face aux fragilités auxquelles ils sont confrontés et les problématiques que les professionnels rencontrent pour les lever, un grand nombre d'adolescents n'ont aucune perspective à l'approche de leur majorité, d'autant plus pour ceux accueillis dans des structures de protection de l'enfance.

Pour apporter une réponse personnalisée à chacun, le passage à la majorité doit être anticipé et une coordination de tous les instants entre milieu spécialisé et droit commun doit être déployée. À travers ces travaux, la CNAPE souhaite promouvoir une réelle adaptation des dispositifs et des outils du milieu ordinaire aux jeunes en situation de handicap.

LES PERSPECTIVES 2023

LES JOURNÉES DE FORMATION « AVEC LA FAMILLE, L'ÉCOLE, LES PAIRS : S'ALLIER AUTOUR DES BESOINS PARTICULIERS DE L'ENFANT »

En partenariat avec l'Institut Don Bosco, le centre hospitalier de Cadillac et l'IFAS Sud Gironde, la CNAPE tiendra ses journées de formation sur les besoins particuliers de l'enfant, les 7 et 8 juin 2023 à Paris. Au carrefour de plusieurs secteurs d'intervention (médico-social, protection de l'enfance, Éducation nationale, santé, etc.), elles favoriseront la rencontre entre tous et la mise en lumière des bonnes pratiques qui se déploient sur le territoire.

LA CONFÉRENCE NATIONALE SUR LE HANDICAP

Pour la première fois, la CNAPE participera à la Conférence nationale sur le handicap (CNH), à l'Élysée, et veillera à la bonne application des mesures annoncées en faveur des enfants en situation de handicap.

L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP SUR LES TERRITOIRES ULTRAMARINS

La CNAPE portera une réflexion sur les enfants en situation de handicap vivant dans un territoire ultramarin pour recenser les difficultés et les bonnes pratiques existantes, et élaborer des propositions afin de lever les freins auxquels font face l'enfant, ses parents et les professionnels qui l'accompagnent.

LA PARENTALITÉ ET LE HANDICAP

S'intéressant pleinement à l'environnement de l'enfant, particulièrement son milieu familial, la CNAPE mènera des travaux sur la parentalité des personnes en situation de handicap. Elles identifieront les freins auxquels ils sont confrontés et les leviers à mettre en place pour les lever afin de favoriser l'épanouissement de l'enfant.

Le bon développement de l'enfant, l'amélioration de sa santé globale, la réponse à ses besoins et le respect de son intérêt supérieur sont des objectifs auxquels les politiques de l'enfance et de la jeunesse doivent répondre. Responsabilité collective, les actions préventives menées auprès de l'enfant et de son environnement proche, viendront soutenir sa trajectoire développementale.

De longue date, la CNAPE appelle à faire de la prévention un véritable levier de lutte contre les inégalités. Cette exigence nécessite qu'elle prenne corps dans la société toute entière afin de bénéficier d'une traduction effective dans tous les moments et espaces de vie de l'enfant et du jeune. Il s'agit de tout mettre en œuvre pour qu'ils puissent grandir et s'épanouir le mieux possible, et pour les préparer à leur avenir. C'est un esprit de prévention et de « prévenance » qu'il est impératif de développer.

TOUJOURS PRÉVENIR

LES ACTIONS 2022

LE GROUPE DE TRAVAIL PRÉVENTION DE LA CNAPE

L'exposition itinérante « La prévention : agir aujourd'hui pour demain »

Issue des travaux du groupe de travail de la CNAPE relatif à la prévention, l'exposition « La prévention : agir aujourd'hui pour demain » a été inaugurée lors de l'assemblée générale de septembre.

À destination du grand public, des professionnels et des associations membres de la CNAPE, des partenaires institutionnels, elle s'articule autour du parcours de l'enfant. Avec pour fil rouge les besoins fondamentaux de l'enfant, cette exposition met en lumière les différents niveaux de prévention afin de donner à voir l'étendue du champ qu'elle recouvre et à affirmer sa place de premier ordre dans tous les lieux où évoluent l'enfant.

Facilement transportable, elle est à la disposition des membres de la fédération afin d'être utilisée lors d'événements sur les territoires.





LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

La CNAPE a contribué à la mission ministérielle confiée à la psychiatre Anne Raynaud et au psychologue clinicien Charles Ingles, visant à définir les compétences socles communes à l'ensemble des professionnels et bénévoles menant des actions de soutien à la parentalité et leur déclinaison par type de service.

Pour la fédération, le champ du soutien à la parentalité doit prendre corps dans l'ensemble des temps et des lieux fréquentés par l'enfant et ses parents.

Le développement des compétences doit, en premier lieu, permettre à tous les parents d'avoir accès à des actions de soutien à la parentalité, quel que soit l'âge de leur enfant ou les fragilités rencontrées. Une écoute bienveillante, une pratique fondée sur l'identification et la valorisation des compétences parentales, le « faire avec » et l'acceptation des différences de l'autre, sont autant de compétences à développer afin de nouer une confiance mutuelle et de soutenir les parents dans leur pouvoir d'agir.

LA SANTÉ DES ENFANTS

Le 6/4 d'heure de la CNAPE dédié à la santé des adolescents

La santé des jeunes, particulièrement de ceux relevant de la protection de l'enfance, est un sujet prégnant qui nécessite écoute, réponses opérationnelles et orientations. Si de nombreux dispositifs existent pour la soutenir, ils peuvent souffrir d'une méconnaissance des enfants, de leurs parents ou des professionnels qui agissent auprès d'eux. Pour y pallier et favoriser l'articulation entre les structures de promotion de la santé et celles accompagnant les jeunes au quotidien, la CNAPE a organisé un webinaire qui a mis en lumière l'action des points accueil écoute jeunes et des espaces pour la santé des jeunes.

Les nombreuses actions qu'ils proposent, les réponses qu'ils apportent et leurs principes d'interventions ont ainsi pu être présentés.

La contribution de la CNAPE sur les compétences psychosociales

En août 2022, une instruction interministérielle relative à la stratégie nationale multisectorielle de développement des compétences psychosociales chez les enfants et les jeunes a été publiée. Afin de la déployer auprès des enfants accueillis en protection de l'enfance, la DGCS a sollicité la CNAPE pour contribuer à l'élaboration de sa feuille de route.

La fédération a promu des actions fondées sur la promotion de la santé, et plus particulièrement sur les compétences psychosociales, se déployant au sein de ses associations membres, à destination des jeunes accueillis en protection de l'enfance, au civil ou au pénal, en métropole et en outremer.

LE CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE (CEJ)

Entré en vigueur le 1^{er} mars 2022, le CEJ permet d'offrir un programme d'accompagnement personnalisé et intensif aux jeunes de 16 et 25 ans, confrontés à des difficultés d'insertion.

La participation de la CNAPE aux travaux du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ)

La CNAPE y a activement pris part aux réflexions du COJ sur le CEJ. Elle a également intégré le groupe de travail porté par la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté missionnée pour élaborer le cahier des charges de appels à projet du CEJ « jeunes en rupture ».

Suite à son entrée en vigueur, le COJ a été saisi afin de livrer un premier bilan de sa mise en œuvre auquel la CNAPE a contribué.

Elle a fait part de ses réserves concernant l'articulation entre les accompagnements jeune majeur et le CEJ, la réduction de l'allocation versée dans le cadre du CEJ pour les mineurs, et l'effectivité des partenariats entre les missions locales et les acteurs du soin.

Le 6/4 d'heure de la CNAPE dédié au contrat d'engagement jeune

La CNAPE a invité l'Union nationale des missions locales à présenter le CEJ auprès de son réseau afin de favoriser l'acculturation des professionnels à ce dispositif. Ce webinaire a permis de souligner les articulations entre les missions locales et les associations accompagnant les jeunes, et particulièrement celles intéressées par le CEJ « jeunes en rupture ».

LES PERSPECTIVES 2023

LE DÉPLOIEMENT D'UNE RÉELLE CULTURE PREVENTIVE EN FAVEUR DE L'ENFANT

La prévention fait partie intégrante de la protection de l'enfance au sens du code de l'action sociale et des familles. Pourtant, encore aujourd'hui, les politiques en silo conduisent à des pratiques cloisonnées. Le groupe de travail de la CNAPE relatif à la prévention mènera une réflexion afin d'identifier les articulations existantes entre la prévention et la protection de l'enfance à l'œuvre sur les territoires, les difficultés rencontrées et les leviers pour les dépasser.

LE LIVRET DE SON EXPOSITION ITINÉRANTE

Un livret d'accompagnement de l'exposition itinérante sera réalisé par le groupe de travail de la CNAPE relatif à la prévention. Articulé autour du parcours de l'enfant, il explicitera les éléments présentés sur les panneaux de l'exposition. Il pourra servir de supports de communication afin de promouvoir les actions préventives.

LA SANTÉ DES ENFANTS

Pour faire face aux difficultés structurelles rencontrées par le secteur de la santé de l'enfant, de nombreuses réflexions vont être menées en 2023, notamment les travaux parlementaires sur la prévention en santé de l'Assemblée nationale et les Assises de la pédiatrie et de la santé de l'enfant. La CNAPE y participera pleinement et élaborera des contributions pour infuser une culture en santé auprès de tous et de favoriser un accès effectif à la prévention et aux soins des enfants rencontrant des vulnérabilités, particulièrement ceux bénéficiant d'une mesure de protection.

LE PARTENARIAT AVEC LA CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES (CNAF)

Afin de favoriser le déploiement d'actions de prévention dès le plus jeune âge pour les enfants rencontrant des fragilités, la CNAPE mettra en œuvre un partenariat avec la CNAF par l'organisation de webinaires sur les modalités de création d'une crèche et sur la nouvelle convention d'objectifs et de gestion entre la CNAF et l'État.

DÉFENDRE ET FAIRE RECONNAÎTRE L'UTILITÉ SOCIALE ET CITOYENNE DU MODÈLE ASSOCIATIF



La concrétisation au quotidien des politiques d'action sociale et médico-sociale repose très largement sur l'engagement des associations. Investies au plus près des publics et des territoires, leur place dans la société peine toutefois à être reconnue alors que les défis sociétaux qui s'annoncent obligent toute la société.

LES ACTIONS 2022

MOBILISATION NATIONALE ET RÉGIONALE SUR LES ENJEUX D'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

La contribution à la Conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social

Les enjeux d'attractivité des métiers préoccupent très largement le champ social et médico-social depuis plusieurs mois. L'ensemble des acteurs alertent sur la pénurie de personnels qualifiés dans les structures et les conséquences induites sur la qualité de l'accompagnement : allongement des listes d'attente, épuisement des professionnels, travail en sous-effectif, violences institutionnelles, etc.

Les interpellations des pouvoirs publics se poursuivent tant à l'échelle nationale que locale. Face à cette mobilisation sans précédent, le Premier ministre Jean Castex a annoncé en février 2022 une Conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social visant à mener une réflexion globale sur l'évolution des métiers du travail social. Confiée aux membres de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) Jean-Philippe Viquant et Benjamin Ferras, les travaux doivent être menés durant le premier trimestre de l'année 2022.



RECONNAÎTRE ET SOUTENIR LA VITALITÉ ASSOCIATIVE

La vitalité et l'engagement des associations qui agissent auprès des personnes les plus vulnérables ne fait aucun doute : les associations sont des acteurs politiques et économiques incontournables. Les derniers chiffres de l'étude « Recherche & Solidarités » publiée en octobre 2022 en témoignent : le secteur sanitaire et social représentent à eux seuls 58 % des effectifs salariés au sein du monde associatif. Ce sont ainsi environ 35 000 établissements et services qui répondent à des besoins sociaux et de santé que la crise sanitaire a exacerbé.

En dépit de ces chiffres, les associations du secteur social peinent à être reconnues et sont souvent reléguées à un rôle d'opérateur. L'année 2022 a même été marquée par une aggravation sensible de la pénurie des professionnels qui touche les secteurs social et médico-social, et plus particulièrement la protection de l'enfance, faute de réponse adéquate des pouvoirs publics. Au-delà des métiers de l'accompagnement socio-éducatif, l'ensemble des fonctions qui concourent à l'accompagnement des enfants et des jeunes sont désormais concernées, qu'il s'agisse par exemple des maîtresses de maison, des comptables ou des cadres intermédiaires. À l'occasion de la conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social animée sous l'impulsion du Premier ministre Jean Castex, la fédération a rappelé l'urgence d'une reconnaissance politique majeure du rôle des associations et la nécessité d'une revalorisation significative de l'ensemble des métiers de l'humain.

Alors que les recrutements de personnels qualifiés se sont raréfiés, les exigences sur le travail social se sont accrues. Les établissements et services sont attendus sur leur capacité à renouveler leurs pratiques pour prendre en compte les transformations sociales qui s'engagent (transition numérique, environnementale, développement du pouvoir d'agir), être en capacité de répondre à l'individualisation des prises en charge tout en s'inscrivant dans des démarches d'amélioration continue de la qualité, dans un contexte de stagnation des ressources, d'accroissement des besoins et de raréfaction des vocations.

Dans un contexte particulièrement difficile pour les associations de protection de l'enfance, la CNAPE s'est investie assidûment en 2022 pour être force de proposition auprès des pouvoirs publics et accompagner ses adhérents au quotidien face à ces profondes mutations de leur contexte d'intervention. Face aux défis sociétaux qui s'annoncent, toutes les énergies de la société civile seront nécessaires pour répondre collectivement et efficacement à la demande sociale.

La CNAPE a accueilli favorablement cette démarche et a souhaité contribuer aux travaux notamment sur les questions relatives à la protection de l'enfance. Dans cette perspective, la fédération a adressé une contribution à l'IGAS rappelant que l'attractivité doit s'inscrire sans délais dans une réflexion globale et concertée sur la rémunération, la formation, les conditions de travail et la reconnaissance des professionnels œuvrant quotidiennement auprès des enfants, adolescents et jeunes en difficulté.

Le soutien de la mobilisation inédite des CNAPE régionales dans les mouvements locaux interfédéraux

Tout au long de l'année 2022, de nombreux mouvements interfédéraux se sont réunis pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur l'étendue inédite de la crise d'attractivité que connaît le secteur social et médico-social. Plusieurs motions ont été signées par les CNAPE régionales, dénonçant l'absence de reconnaissance de l'utilité sociale

des métiers de l'accompagnement et de revalorisation salariale pour les travailleurs sociaux. Les attentes ont été unanimement partagées : d'une part, reconnaître l'engagement de tous les professionnels en leur offrant des rémunérations justes et équitables ; d'autre part, répondre de manière coordonnée et systémique aux problèmes d'attractivité grâce à des engagements financiers significatifs de l'État et des collectivités.

Le 28 septembre 2022, la CNAPE et sept autres fédérations et organisations ont participé à une journée de mobilisation nationale autour d'un mot d'ordre commun : « Qui prend soin de nous ? ». Cette journée nationale, particulièrement

mobilisatrice, a permis de dénoncer la dégradation des conditions de travail des professionnels du soin et de l'accompagnement par l'organisation de manifestations devant les préfetures et les hôtels de département et d'opérations « escargot » sur certains territoires.

Audition de la CNAPE par le Conseil économique social et environnemental

La commission « Travail et emploi » du Conseil économique, social et environnemental (CESE) a entamé une réflexion sur l'attractivité des métiers de l'accompagnement. Sollicitée dans ce cadre, la CNAPE a été auditionnée le 25 mars par le rapporteur de la mission. Les échanges ont essentiellement

porté sur la formation et l'environnement de travail des professionnels de la protection de l'enfance oeuvrant dans le champ civil et pénal. La CNAPE a soulevé en premier lieu l'inadéquation entre la formation initiale en travail social dispensée aux étudiants, et les attendus du terrain en matière de savoir-être et de savoir-faire. Les particularités du public accompagné en protection de l'enfance nécessitent en effet des compétences ciblées. Dans la lignée de ses précédentes contributions, la fédération a de nouveau pointé une montée d'exigence continue issue du contexte législatif qui se heurte au sous-effectif dans les structures, au manque de moyens et à la pénurie de personnels qualifiés.

ACCOMPAGNEMENT DES ADHÉRENTS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

Publication d'une note technique sur le programme « ESMS numérique » et participation aux travaux pour la mise en place du « dossier usager informatisé »

Le virage numérique est aujourd'hui au cœur des enjeux d'évolution du champ social et médico-social. Les nouvelles technologies se mettent désormais au service de l'accompagnement des personnes en proposant une fluidification de la circulation des informations entre les professionnels, une efficacité accrue dans la gestion des structures et une amélioration du pilotage des politiques publiques de solidarité. Force est de constater que les établissements et services sociaux et médico-sociaux accusent un retard global dans l'usage des outils numériques, faute d'infrastructures, d'équipements et de fonctions métiers. Le secteur de la protection

de l'enfance, qui n'échappe pas à ce constat, présente un réel besoin d'acculturation et de soutien technique des acteurs dans le domaine. L'Union européenne s'est saisie de ces questions en finançant, dans le cadre du « Ségur numérique en santé », le programme « ESMS numérique » qui subventionne principalement l'achat et l'installation de logiciels DUI (dossier de l'utilisateur informatisé et interopérable). La CNAPE a publié une note technique qui expose les opportunités offertes par le dispositif, les modalités d'accès aux crédits et les recommandations à suivre.

Interpellation des pouvoirs publics sur les modalités de financement des mesures d'AEMO partagées

Par un courrier adressé le 23 mars 2022 à la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), la



CNAPE et le CNAEMO ont de nouveau alerté les pouvoirs publics sur la nécessité d'harmoniser les modalités de financement des mesures d'actions éducatives en milieu ouvert (AEMO) sur lesquelles deux services associatifs sont simultanément mandatés. Parmi les cas concernés figurent notamment les séparations parentales impliquant souvent une résidence alternée pour l'enfant et, par conséquent, un besoin d'accompagnement et de suivi dans deux départements distincts. Les associations œuvrant dans le milieu ouvert dénoncent depuis plusieurs années l'absence de dispositions légales ou réglementaires applicables, laissant place à une tarification variable selon les territoires.

Certains départements appréhendent les mesures d'AEMO comme des interventions à l'acte, en procédant à des modulations liées au nombre de jours de présence de l'enfant et indépendamment de la charge de travail réelle des professionnels.

La CNAPE et le CNAEMO demandent la création d'une obligation légale qui impose la prise en charge par le département d'une mesure d'AEMO intégrale pour chacun des services mandatés. Un financement juste et harmonisé permettra aux associations de poursuivre sereinement leur mission d'accompagnement, de considérer l'environnement de l'enfant dans sa globalité, et de respecter les

SUIVI DES AVANCÉES DE LA RÉFORME DE L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES ESSMS

Organisation d'un webinaire sur la réforme de l'évaluation de la qualité des ESSMS

Issue de la loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, la réforme du dispositif d'évaluation de la qualité des ESSMS est un véritable chamboulement des pratiques. Elle ambitionne d'améliorer la qualité d'accompagnement en proposant une nouvelle approche centrée sur la personne et le respect de ses droits. Dans ce webinaire réservé aux membres de la CNAPE, les contours de cette réforme ont été présentés sur le volet juridique et méthodologique. Les échanges ont porté sur le cadre réglementaire dans lequel s'inscrit le nouveau dispositif, ainsi que sur le référentiel national d'évaluation de la qualité élaboré par la Haute Autorité de Santé. L'établissement public EDPSAE, mandaté pour expérimenter le référentiel HAS sur plusieurs de ses structures, a également apporté des éléments de compréhension pratiques et opérationnels. Le webinaire a été l'occasion pour les participants de livrer leurs interrogations et impressions sur la mise en œuvre de cette réforme majeure, au regard des enjeux d'appropriation et d'acculturation qu'elle présente pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux.



exigences de qualité et de sécurité qui régissent les établissements et services de protection de l'enfance.

Audition par la Haute Autorité de Santé dans le cadre du recueil de l'expérience des enfants et des jeunes dans la suite du décret du 25 avril 2022

La Haute Autorité de Santé a été missionnée dans le cadre du décret du 25 avril 2022 portant sur la rénovation des conseils de vie sociaux pour mieux outiller les associations au recueil de l'expérience des personnes accompagnées en structures et services sociaux et médico-sociaux.

La CNAPE a rappelé à l'occasion de cet entretien les difficultés pour de nombreuses associations à mettre en place un Conseil de vie social, compte-tenu notamment d'une importante pénurie de professionnels qui oblige à des priorisations au détriment de ces instances. La fédération a toutefois rappelé que toutes les structures interrogées jugent la participation des enfants et des jeunes et le recueil de leur expérience absolument primordial dans l'accompagnement. La plupart des associations disposent ainsi d'espaces collectifs d'expression ou d'outils (boîtes à idée ; questionnaires, cahiers de remarques...) et sont en demande d'un outillage simple et opérant.

LES PERSPECTIVES 2023

POURSUITE DE LA RÉFLEXION POUR RELANCER L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET CONTRIBUTION AU LIVRE BLANC DU TRAVAIL SOCIAL

La CNAPE doit poursuivre sa réflexion et sa mobilisation pour relancer l'attractivité des métiers de la protection de l'enfance. Des réponses fortes sont attendues de la part des pouvoirs publics sur la revalorisation, la reconnaissance et l'amélioration des conditions de travail de toute la filière professionnelle socio-éducative : la fédération participera notamment aux travaux pour la rédaction d'un livre blanc du travail social sous la coordination du Haut Conseil au travail social.

POURSUITE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION VIE ASSOCIATIVE SUR LES ENJEUX DE COMMUNICATION DES ASSOCIATIONS

La Commission vie associative a initié une réflexion d'envergure sur les enjeux de la communication pour les associations en protection de l'enfance et son impact sur la vie associative. Compte-tenu de la diversité des organisations et de leurs moyens, cette question est inégalement prise en compte par les gouvernances des associations. Le rôle de la communication associative est pourtant devenu incontournable. Les élus associatifs doivent être suffisamment outillés pour être pleinement mobilisés et acteur de la stratégie de communication de l'association.


ACCOMPAGNEMENT DES ADHÉRENTS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DE L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES ESSMS

La réforme de l'évaluation de la qualité des ESSMS s'engage progressivement et demeure une préoccupation majeure pour les associations du champ social et médico-social. La CNAPE suivra de près la mise en œuvre de cette réforme et sera en soutien des adhérents pour faciliter l'appropriation du nouveau dispositif tant sur les aspects juridiques que méthodologiques.

SOUTIEN DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE DANS LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE PROTECTION DE L'ENFANCE

La phase de généralisation du programme ESMS numérique, déployée sur les trois prochaines années (2022-2025), est une opportunité intéressante pour amorcer un virage numérique dans le champ de la protection de l'enfance. La CNAPE veillera à informer les adhérents de toutes les étapes du plan de financement et des modalités pour en bénéficier.

CRÉER DES PASSERELLES ENTRE LES CHAMPS D'ACTION POUR UNE INTERVENTION GLOBALE



La CNAPE milite pour décloisonner les domaines d'intervention et les pratiques des professionnels afin de favoriser des réponses adaptées et cohérentes aux usagers et à leurs familles. Cette articulation vise à éviter les discontinuités.

Les professionnels qui interviennent au titre de la protection de l'enfance, de l'enfance délinquante, de la prévention ou du médico-social, doivent partager une culture commune et connaître les différentes politiques publiques existantes. L'objectif est d'apporter les réponses les mieux adaptées aux besoins et aux attentes des enfants, des adolescents, des jeunes adultes et des familles.

LES ACTIONS 2022

LA COMMISSION COMMUNE SUR LES BESOINS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT

La commission commune, réunissant les commissions nationales protection de l'enfance, médico-sociale, réponses pénales et prévention de la délinquance, a poursuivi ses travaux sur les besoins fondamentaux des enfants et l'élaboration de fiches pratiques à destination des professionnels. Leur objectif est de présenter, pour chaque besoin, les apports

théoriques, son impact sur le développement de l'enfant et les effets d'une non-réponse. Elles contiennent des exemples de questions à se poser, au quotidien, dans l'accompagnement de l'enfant ou le soutien apporté à ses parents, pour s'assurer de sa bonne prise en compte et, le cas échéant, dégager des pistes d'actions.

LE 6/4 D'HEURE DEDIE AU MENTORAT POUR LES ENFANTS ET JEUNES RELEVANT DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

La CNAPE a consacré un webinaire pour présenter la modalité d'accompagnement qu'est le mentorat, les avantages qu'elle présente et ses modalités concrètes de mise en place au travers de l'intervention d'une fondation et d'une association dédiées au mentorat.

LE DROIT À LA VIE PRIVÉE DES ENFANTS

La CNAPE a été auditionnée par le Défenseur des enfants dans le cadre de l'élaboration du rapport annuel thématique du Défenseur des droits relatif aux droits de l'enfant qui portera sur le droit à la vie privée des enfants. Elle a formulé des propositions pour garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant. La fédération a attiré l'attention du Défenseur des enfants sur plusieurs aspects : le difficile respect de l'intimité, et plus largement de la vie privée, dans le cadre des accueils institutionnels ; la nécessaire prise en considération des confidences de l'enfant ; la forte expansion du numérique qui constitue, à défaut d'une pédagogie adaptée sur ses usages, une réelle menace pour la vie privée. Enfin, elle a souligné la nécessité de sensibiliser, le plus précocement possible, les enfants et les jeunes à leur droit au respect de la vie privée.



L'ENFANT CONFRONTÉ À LA SÉPARATION PARENTALE

Le groupe de travail de la CNAPE relatif à l'enfant confronté à la séparation parentale a pour objectif de questionner l'impact de cette rupture, parfois conflictuelle, sur le développement de l'enfant et les réponses pouvant être déployées pour répondre à ses besoins. Ses travaux ont souligné la finesse des frontières entre les différents dispositifs, le manque de coordination entre les juges des enfants et les juges aux affaires familiales ou encore la faible prise en compte de la parole de l'enfant dans la procédure judiciaire qui empêchent la mise en œuvre d'un accompagnement global pour l'enfant.

LE COMITÉ DES JEUNES ESPOIR POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE (EPE)

Soucieuse des enjeux d'expression et de participation des jeunes, la CNAPE a souhaité leur donner la parole en créant un espace de dialogue ouvert et bienveillant. Un collectif s'est ainsi constitué sous la bannière du Comité EPE (Espoir pour la Protection de l'Enfance). Le choix de cet acronyme traduit une volonté de délivrer des messages optimistes à tous ceux qui n'ont pas eu la chance de bénéficier d'un environnement familial épanouissant. Outre une communication positive, les jeunes ont souhaité porter des propositions politiques pour améliorer le dispositif de protection de l'enfance. L'accès à son dossier et à son histoire, la meilleure prise en compte des besoins de l'enfant ou encore la valorisation du rôle des éducateurs sont autant de sujets qui ont animé leurs réflexions.

LES FICHES REPÈRES SUR LES BESOINS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT

Pour garantir à chaque enfant la réponse la plus précoce et adéquate à ses besoins, la CNAPE publiera des fiches mobilisant les besoins fondamentaux de l'enfant comme une clé de lecture et d'analyse de l'action éducative. Il s'agit de favoriser une culture commune au sein des équipes éducatives et amener un changement de regard sur cet enjeu essentiel à la protection et au bien-être de l'enfant.

L'ENFANT CONFRONTÉ À LA SÉPARATION PARENTALE

Dans la continuité des travaux menés par son groupe de travail, la fédération élaborera une contribution et émettra des propositions pour favoriser l'articulation de tous les acteurs intervenant autour de l'enfant.

UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION POSITIVE POUR LUTTER CONTRE LES IDÉES REÇUES

Depuis de nombreuses années, la CNAPE s'attache à propager des messages positifs sur la protection de l'enfance. C'est également ce qu'elle souhaite porter le comité EPE au travers des témoignages de ses membres. Une campagne de communication sera réalisée en 2023 pour briser les idées reçues et les préjugés dont sont victimes les enfants protégés ou qui l'ont été.

LE SPORT COMME LEVIER D'ÉGALITÉ DES CHANCES

La fédération va renforcer ses liens et ses collaborations avec le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques afin de faire du sport un véritable levier de prévention et d'épanouissement ainsi qu'un vecteur d'égalité des chances en faveur de l'ensemble des enfants et des jeunes, notamment les plus vulnérables. Il permettra d'engager des actions concernant la protection de l'enfant face aux violences dans le sport, l'insertion professionnelle par le sport et l'accès à des activités sportives pour les enfants en situation de handicap.

LE PARTENARIAT AVEC LA FÉDÉRATION ADDICTION

La CNAPE et la fédération Addiction vont déployer un partenariat afin de favoriser le développement d'actions préventives pour les enfants et les jeunes accompagnés par la protection de l'enfance. Il visera également à apporter des réponses à ceux en proie à des conduites addictives. L'organisation d'un webinaire commun et la déclinaison de travaux partenariaux sur les territoires constitueront les premières étapes de cette collaboration.



PROMOUVOIR L'APPROCHE PAR LES DROITS DE L'ENFANT

La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) et ses protocoles additionnels sont des textes fondateurs qui irriguent de nombreux champs des politiques publiques en France, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'action sociale et médico-sociale, ainsi que de la justice.

LES ACTIONS 2022

UNE CONTRIBUTION ADRESSÉE AU COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT DE L'ONU DANS LE CADRE DE L'EXAMEN PÉRIODIQUE DE LA FRANCE

Le Comité des droits de l'enfant de l'ONU est chargé de contrôler l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). À ce titre, les États signataires doivent élaborer un rapport périodique présentant les mesures engagées pour concrétiser leurs engagements conventionnels. Les évaluations ont lieu tous les cinq ans.

La CNAPE a participé à la 94^{ème} pré-session organisée par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies dans la perspective du sixième examen périodique de la France. Cet examen suit la publication en juillet 2022 d'un

rapport de la France faisant état des réponses données aux questions posées par le Comité sur la situation des droits des enfants découlant de la Convention internationale des droits de l'enfant et de ses protocoles facultatifs. La CNAPE a contribué à la préparation de cette pré-session en diffusant auprès du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies un rapport alternatif faisant état des commentaires et recommandations de la fédération pour l'application effective et concrète des droits de l'enfant en France.

LA CNAPE ORGANISE UN WEBINAIRE RELATIF À LA GARANTIE EUROPÉENNE POUR L'ENFANCE

Réunis en juin 2022 au sein du Conseil EPSCO (Emploi, Politique sociale, Santé et Consommateurs), les États membres de l'Union européenne ont approuvé à l'unanimité la recommandation établissant une garantie européenne pour l'enfance. Ce dispositif vise à prévenir et à combattre l'exclusion sociale des enfants dans le besoin, en assurant un accès effectif et gratuit aux services essentiels tels que la santé, l'éducation ou les structures d'accueil de la petite enfance. Près de 18 millions d'enfants sont concernés. Neuf mois après l'adoption de cette garantie, la présidence française du Conseil de l'Union européenne a organisé, le

4 mars, une conférence ministérielle afin de partager les réflexions et les efforts mis en place pour sa mise en œuvre. La CNAPE a pris part à cet événement au cours duquel une large place a été laissée à la parole des enfants.

Convaincue de la nécessité de porter à la connaissance de ses adhérents cet outil prometteur, la fédération a pu présenter le dispositif, ses modalités d'opérationnalisation et les opportunités qu'il pourrait représenter dans les années à venir pour les associations de protection de l'enfance.

CONTEXTE ET ENJEUX

UNE POLITIQUE EUROPÉENNE AMBITIEUSE POUR L'EFFECTIVITÉ DES DROITS DE TOUS LES ENFANTS

Les développements de la politique européenne des deux dernières années témoignent d'une ambition renouvelée en faveur de l'effectivité des droits de l'enfant. En juin 2021, le Conseil de l'Union Européenne adoptait par exemple pour la première fois une garantie européenne pour l'enfance visant à combattre la pauvreté infantile et l'exclusion sociale.

En 2022, ces avancées majeures peinent toutefois à se concrétiser. Convaincue que la convention internationale des droits de l'enfant doit trouver une traduction pratique dans le quotidien des enfants, la CNAPE poursuit donc fermement son action militante en faveur d'une meilleure prise en compte des droits de l'enfant dans l'ensemble des politiques publiques qui les concernent.

Cet engagement s'est notamment traduit par un événement d'ampleur auquel la fédération a largement pu contribuer en 2022 : la pré-session du Comité des droits de l'enfant de l'ONU en vue du sixième examen période de la France, conformément à ses engagements conventionnels.

LA REPRÉSENTATION DE LA CNAPE AU SEIN D'EUROCHILD

En tant que tête de réseau au plan national, la CNAPE a fait valoir son soutien au plaidoyer d'Eurochild à la fois dans le cadre du semestre européen et en faveur du déploiement des plans d'action nationaux de la garantie européenne pour l'enfance.

Le semestre Européen 2022

Chaque année, le Semestre Européen coordonne les politiques menées par les États membres de l'Union, afin que la Commission européenne puisse adresser des recommandations spécifiques à chaque pays. Bien que les préconisations se concentrent sur l'emploi et la croissance, certaines touchent également aux politiques sociales et peuvent affecter la vie des enfants et des jeunes. Ainsi, Eurochild participe activement à cet événement annuel dans le but de promouvoir les droits et le bien-être des enfants en Europe. Pour cela, le réseau élabore un rapport annuel qui identifie les lacunes et les recommandations alternatives à prendre en compte pour le cycle suivant de recommandations de la Commission européenne.

Dans le cadre de l'édition 2022 de ce rapport, intitulée « (In)visible Children », Eurochild a constaté que près de 19,8 millions d'enfants (soit 24,4% des enfants de l'Union Européenne) étaient victimes de pauvreté et d'exclusion sociale. En tant que membre et tête de réseau, la CNAPE a été sollicitée pour enrichir le rapport d'Eurochild sur la situation des enfants en France. La fédération soutient notamment toutes les mesures visant à éradiquer la pauvreté des familles, lutter contre les violences domestiques, prendre en charge les mineurs non accompagnés, aider les jeunes majeurs à s'insérer dans la société et réduire le taux de décrochage scolaire.





LES PERSPECTIVES 2023

ACCÉLÉRER LE DÉPLOIEMENT DE LA GARANTIE EUROPÉENNE POUR L'ENFANCE EN FRANCE

La CNAPE a salué l'adoption en juin 2021 de la garantie européenne pour l'enfance. Sa déclinaison relève désormais de la responsabilité des États membres : la France a soumis un plan d'action national dont le terme est situé en 2030. Cet outil doit pouvoir contribuer à la concrétisation de la garantie européenne pour l'enfance, sous le pilotage de la direction générale de la cohésion sociale et en articulation avec l'ensemble des autres administrations concernées. La fédération veillera au suivi et à l'opérationnalisation de cette garantie : une mesure objective, via des indicateurs solides et partagés avec l'ensemble des parties prenantes, sera cruciale pour l'amélioration effective des conditions de vie des enfants les plus vulnérables. Elle s'assurera notamment que les associations, maillons essentiels de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, soient associées au projet.

SUIVI DU SIXIÈME EXAMEN PÉRIODIQUE DE LA FRANCE PAR LE COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT DE L'ONU

Après avoir à nouveau contribué en 2022 à la pré-session du Comité des droits de l'enfant de l'ONU et en réaction au sixième rapport périodique de la France paru en juillet 2022, la CNAPE participera aux travaux et suivra attentivement le déroulement de l'examen de la France prévue en mai 2023.

POURSUITE DE LA COLLABORATION AVEC LE RÉSEAU EUROPÉEN EUROCHILD

La CNAPE, en qualité de membre et tête de réseau national, contribue activement depuis 2016 aux activités du réseau Eurochild, organisme européen de promotion et de défense des droits de l'enfant. Elle poursuivra cette collaboration en 2022 notamment dans le cadre du Semestre Européen et des réglementations en cours d'examen relativement à l'exposition des enfants aux contenus inappropriés sur internet.

LES ÉLUS, LES DÉLÉGUÉS TERRITORIAUX ET L'ÉQUIPE NATIONALE DE LA CNAPE



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31.12.2022

Le conseil d'administration de la CNAPE est composé, au maximum, de 24 membres. 15 d'entre eux au plus sont élus par le collège des associations, 6 par le collège des mouvements et groupements, 1 par celui des associations nationales représentant les usagers et 1 par le collège des adhérents individuels. Le président du conseil d'orientation représente les délégués territoriaux.

Président

Didier Tronche
Collège des associations
Président de l'Aciséa

Vice-présidents

Patricia Adam
Collège des associations
Présidente de l'ADSEA 29

Cathy Blanc-Chardan
Collège des mouvements
Présidente de l'ANPF

Michel Cherville
Collège des associations
Président de LINKIAA

Nicolas Maigne
Collège des mouvements
Administrateur du CNDPF

Secrétaire général
Alain Bouchon
Collège des associations
Directeur général de
l'ADSEA 01

Trésorier
Jean-Louis Losson
Collège des associations
Directeur général de
SEHOC

Administrateurs
Jean-Paul Benard
Collège des associations
Président de l'AAPEJ

Marie-France Bernard
Collège des adhérents
individuels
Responsable pôle familles,
à domicile

Jean-Louis Coquin
Collège des associations
Directeur général de
l'Enfance Catalane

Jean-François Ferret
Collège des associations
Président d'Action
Jeunesse Pessac

Odile Lallemand
Collège des mouvements
Administratrice d'Adédodom
Nadine Lancel
Collège des mouvements
Administratrice de
l'UNAPP

Martine Lorans
Collège des mouvements
Trésorière de la Fn3s

**Marie-Paule
Martin-Blachais**
Collège des associations
Présidente de l'ADSEA 28

Lara Mazelier
Collège des associations
Directrice du dispositif de
protection de l'enfant de la
Sauvegarde 13

Lise Moreau
Collège des associations
Vice-présidente de
l'ALSEA 87

Marcelle Pierrot
Collège des associations
Vice-présidente de l'AGSEA

Sophie Queriaux
Collège des associations
Présidente de l'AEF 87

Salvatore Stella
Collège des mouvements
Président du CNAEMO

Céline Truong
Collège des représentants
des usagers
Volontaire permanente
d'ATD Quart-Monde

Laetitia Zampese
Collège des associations
Directrice générale de
l'ADSEAO

Bruno Zilberg
Collège des associations
Directeur général du
groupement associatif
CIThÉA

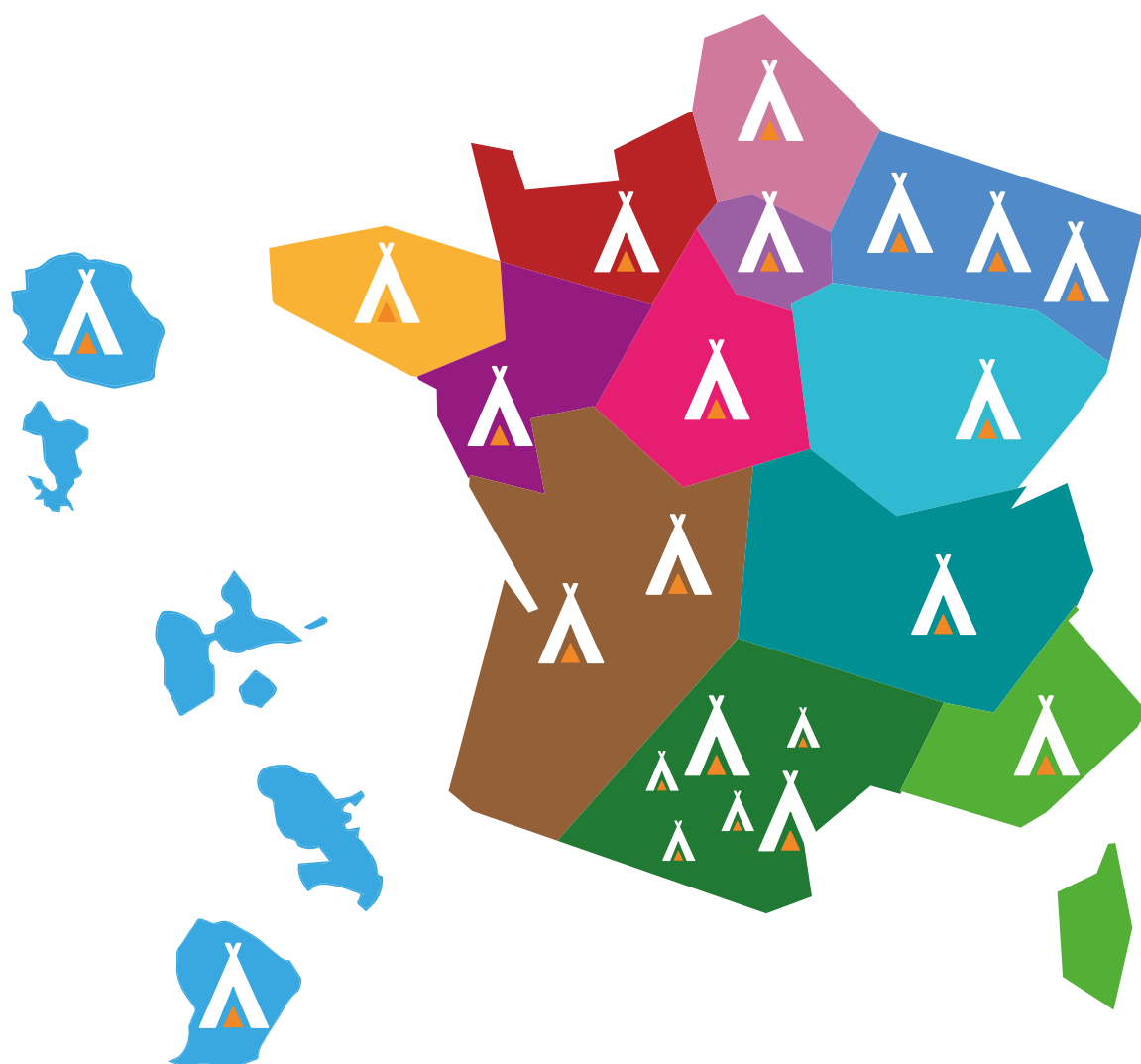
**Président du Conseil
d'Orientation**
Damien Scano
Directeur général de
l'ADSEA 04

LES DÉLÉGATIONS TERRITORIALES

La CNAPE est représentée au niveau territorial par des délégués territoriaux qui animent les CNAPE régionales. Elles rassemblent les adhérents sur le territoire : associations, représentants des mouvements, représentants des usagers et adhérents individuels.

Ils sont investis d'une double mission : recueillir les attentes et propositions des associations et faire vivre les positions de la fédération dans la région. Approuvés par le conseil d'administration, ils la représentent auprès des instances locales.

Une CNAPE régionale peut se décliner en CNAPE départementales



CNAPE Hauts-de-France

Fabienne Lemaire
Sauvegarde du Nord
23 rue Malus
59 000 Lille
Tél. : 03 20 16 28 72
Email : f.lemaire@cnape.fr

CNAPE Champagne-Ardenne

Philippe Colautti
Sauvegarde de la Marne
34 Grande Rue
51430 Bezannes
Tél. : 03 26 79 85 60
Email : p.colautti@cnape.fr

CNAPE Lorraine

Abdelali Fahime
CMSEA
47 rue Dupont des Loges
BP 10271
57006 Metz Cedex
Tél. : 03 87 75 40 28
Email : a.fahime@cnape.fr

CNAPE Alsace

René Bandol
ARSEA
204 avenue de Colmar
67100 Strasbourg
Tél. : 03 88 43 02 50
Email : r.bandol@cnape.fr

CNAPE Bourgogne Franche-Comté

Claire Geoffray
Sauvegarde 71
18 quai Gambetta
71100 Chalon-sur-Saône
Tél. : 03 85 90 05 90
Email : c.geoffray@cnape.fr

CNAPE Auvergne-Rhône-Alpes

Claude Dély
Sauvegarde de l'Isère
15 boulevard Paul Langevin
38601 Fontaine
Tél. : 06 70 72 19 88
Email : c.dely@cnape.fr

CNAPE

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Damien Scano
ADSEA 04
18 avenue Demontzey
04000 Digne-les-Bains
Tél. : 04 92 36 71 71
Email : d.scano@cnape.fr

CNAPE

Languedoc-Roussillon

Nadine Greffeuille
Association Jean Gailhac
38 boulevard d'Angleterre
34500 Béziers
Tél. : 04 67 49 87 00
Email : n.greffeuille@cnape.fr

CNAPE Midi-Pyrénées

Nicolas Gaddoni
ADES Europe
Lieu dit Le Pilarlet
09160 Prat Bonrepaux
Tél. : 05 61 96 19 65
Email : n.gaddoni@cnape.fr

CNAPE Ariège

Stéphane Laurio
Email : s.laurio@cnape.fr

CNAPE Haute-Garonne

Laure Vayssettes
Email : l.vayssettes@cnape.fr

CNAPE Tarn

Pascal Blanchon
Email : p.blanchon@cnape.fr

CNAPE Tarn-et-Garonne

Karine Comte
Email : k.comte@cnape.fr

CNAPE Aquitaine

Christine Aton
AGEP
60 rue de Pessac
33000 Bordeaux
Email : c.anton@cnape.fr

CNAPE Limousin

Poitou-Charentes
Christophe Somnard
ASEAC
7 rue Daniel de Cosnac
19101 Brive-la-Gaillarde
Tél. : 05 55 88 91 00
Email : c.somnard@cnape.fr

CNAPE Pays-de-la-Loire

Nathalie Ferrier
ASEA
46 route du Plessis Grammoire
49182 Saint Barthélemy d'Anjou
Tél. : 02 41 68 65 60
Email : n.ferrier@cnape.fr

CNAPE Bretagne

Emmanuel Panis
ARASS
2 rue Micheline Ostermeyer
35000 Rennes
Tél. : 0299516900
Email : e.panis@cnape.fr

CNAPE Centre-Val de Loire

Nicolas Boigeaud
ADIASEAA
8 rue de Robinson
36130 Déols
Tél. : 02 54 34 19 26
Email : n.boigeaud@cnape.fr

CNAPE Ile-de-France

Khalid Mouala
L'Essor
79 bis rue de Villiers
92299 Neuilly-sur-Seine
Tél. : 01 41 92 96 02
Email : k.mouala@cnape.fr

CNAPE Normandie

Jean-Pierre Mahier
ADAEA 27
2 rue Arsène Meunier
27004 Evreux
Tél. : 02 32 39 79 60
Email : jp.mahier@cnape.fr

CNAPE Antilles-Guyane

Patricia Chatenay-Rivauday
APAI
Zac des Pères Blancs
97123 Baillif
Tél. : 05 90 81 05 19
Email : p.chatenay@cnape.fr

CNAPE Océan Indien

Hugues Makengo
MLEZI MAORE
6 rue jardin fleuri Cavani
97600 Mamoudzou
Tel. : 02 69 61 64 00
Email : h.makengo@cnape.fr

L'ÉQUIPE NATIONALE

L'équipe nationale de la CNAPE met en œuvre la politique du conseil d'administration et assure un contact régulier avec les adhérents. Elle fait vivre son réseau par le biais de commissions et groupes de travail.

Elle répond aux demandes de ses adhérents et favorise la mutualisation entre associations.

Elle représente la CNAPE auprès des pouvoirs publics et des diverses instances nationales.

DIRECTION GÉNÉRALE

Directeur général : Pierre-Alain Sarthou*

PROTECTION DE L'ENFANCE

Conseillères techniques : Bérangère Dejean et Lorette Privat

JUSTICE PÉNALE DES MINEURS

Responsable : Audrey Hanne**

MÉDICO-SOCIAL, VULNÉRABILITÉS ET PRÉVENTION

Responsable : Pauline de la Losa

DROITS DE L'ENFANT, VIE ASSOCIATIVE

Responsable : Michaël Da Costa***

ANIMATION DES TERRITOIRES, DÉVELOPPEMENT, PROJET STRATÉGIQUE

Responsable : Thibaud Cado*

COMMUNICATION

Responsable : Zoé Bouvet ****

Graphiste maquettiste : Hélène Tellier

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

Responsable : Gilles Davaine

Comptable : Éric Leguay

SECRÉTARIAT DE DIRECTION

Secrétaire de direction : Patricia Dos Santos

* en remplacement de Fabienne Quiriau depuis le 1^{er} septembre 2022

** en remplacement de Géraldine Teillac Lyssandre depuis le 1^{er} septembre 2022

*** en remplacement d'Audrey Hanne depuis le 1^{er} septembre 2022

**** en remplacement de Marie-Charlotte Lanniée depuis le 2 mai 2023

LES COMPTES DE L'EXERCICE 2022



LE BILAN

ACTIF (en euros)	2022	2021
Actif immobilisé	265 770	271 033
Immobilisations incorporelles	4 875	17 061
Immobilisations corporelles	38 104	32 203
Immobilisations financières	222 792	221 770
Actif circulant	1 630 986	1 759 103
Stocks et en-cours	0	6 281
Créances	85 720	17 776
Valeurs mobilières de placement	498 046	486 612
Disponibilités	1 030 533	1 223 807
Charges constatées d'avance	16 687	24 626
TOTAL	1 896 756	2 030 137

Chiffres individuellement arrondis à l'euro le plus proche

ANALYSE DE LA STRUCTURE DU BILAN

Le total du bilan s'élève à 1 896 756 €. Le **haut de bilan** est un des éléments forts de la solidité et la stabilité financières de la CNAPE et fait ressortir un fonds de roulement (ressources de moyen et long terme dont l'entreprise dispose pour financer son activité) sécurisant de 856 385 €. Les ressources stables sont pour l'essentiel constituées de fonds propres (92%), sans emprunt bancaire ni dette à plus d'un an, traduisant ainsi l'indépendance financière de la CNAPE. Cette situation permet notamment à la fédération d'autofinancer les différents investissements

nécessaires à son activité et de faire ainsi l'économie de coûts d'emprunts. Les immobilisations financières correspondent quasi exclusivement à la détention de parts sociales du Crédit Coopératif (94%).

Le **bas de bilan** fait quant à lui apparaître un besoin de fonds de roulement négatif, de -671 680 €, signifiant que les dettes à court terme générées par l'activité couvrent les besoins à court terme de l'activité (avances et créances). À noter que le calcul intègre un volume global de 668 k€ de fonds dédiés (legs) et reportés (subvention). Les dettes sont par ailleurs faibles, majoritairement constituées de dettes fiscales et

PASSIF (en euros)	2022	2021
Fonds propres	1 028 814	1 107 860
Fonds propres sans droit de reprise	500 000	500 000
Réserves	50 000	50 000
Report à nouveau	557 860	556 937
Résultat de l'exercice	-79 047	923
Fonds reportés et dédiés	668 037	638 269
Provisions pour charges	55 337	76 368
Emprunts et dettes	144 568	207 639
Emprunts et dettes	514	3 552
Fournisseurs et comptes rattachés	39 085	65 329
Dettes fiscales et sociales	101 529	122 524
Autres dettes	3 176	15 731
Produits constatés d'avance	265	503
TOTAL	1 896 756	2 030 137

sociales, réglées début 2023. Les factures sont habituellement honorées dans le délai d'un mois maximum.

La **trésorerie** (valeurs mobilières de placement et disponibilités moins dettes d'exploitation financières à court terme) s'élève à 1 528 065 €, dont 648 k€ correspondent au montant net du legs affecté reçu par la CNAPE. En dehors du legs qui n'est pas encore placé à la clôture, la trésorerie est pour une grande partie placée sur des supports sans risques (contrats de capitalisation et comptes sur livrets), répartis en fonction des besoins de liquidité. À ce montant global de trésorerie peuvent être ajoutés 208 k€

de parts sociales du Crédit Coopératif (immobilisations financières) qui, si besoin était, pourraient être rapidement rendus liquides.

ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DU BILAN

Le bilan est en légère baisse entre 2021 et 2022 (-6,6 %). L'analyse des variations entre ces deux exercices donne les éléments suivants :

À l'actif

La valeur d'**actif immobilisé net** baisse faiblement (-5 263 €), le montant des amortissements 2022 étant supérieur

aux acquisitions d'immobilisations corporelles (photocopieurs et équipements informatiques). Les immobilisations financières (parts sociales et cautionnements) évoluent à la marge.

Le montant de l'**actif circulant** évolue à la baisse (-128 117 €), essentiellement liée à une baisse significative des disponibilités (-193 k€) par rapport à 2021, dont une des explications tient à un exercice 2022 déficitaire. On notera parallèlement une augmentation des créances (attente de versement de mécénats pour le tournoi de la protection de l'enfance à hauteur de 75 k€).

Au passif

Les **fonds propres** sont affectés du montant du résultat négatif de l'exercice (-79 047 €).

Les **fonds reportés et dédiés** augmentent de 29 768 €, qui correspondent à un report de subvention et au solde du legs dont l'essentiel avait été reçu en 2021 (voir détail dans l'annexe légale).

Les **provisions** varient (-21 031 €) de l'ajustement à la baisse de la provision pour départ en retraite.

Le montant des **dettes à court terme** baisse (-63 071 €) du fait d'un volume moins important de dettes fournisseurs à la clôture.

LE COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES (en euros)	Budget 2022	Réalisé 2022	Réalisé 2021
Achats	12 000	25 439	5 799
Autres charges externes	136 000	261 103	228 396
Autres services extérieurs	208 000	246 077	164 003
Impôts et taxes	69 500	73 133	69 102
Charges de personnel	1 010 600	1 002 246	911 174
Autres charges de gestion courante	8 000	7 106	66 888
Charges exceptionnelles	0	0	737 000
Dotations aux amortissements et provisions	85 000	138 043	748 100
TOTAL	1 529 100	1 753 147	2 930 462

Chiffres individuellement arrondis à l'euro le plus proche

Les comptes de l'exercice 2022 présentent un résultat de **-79 047 €** qui, tout en étant déficitaire reste inférieur à celui initialement prévu au budget. L'analyse des écarts avec l'exercice précédent donne les éléments suivants :

CHARGES

Les charges s'élèvent à **1 753 147 €** (pour un budget de 1 529 100 €) et sont très inférieures au montant de l'exercice précédent. Cette forte baisse de 1 177 315 € (-60%) est liée à la perception d'un legs en 2021, qui avait fortement impacté tant les charges que les produits pour un montant de 1 474 k€.

Les **achats** sont en hausse significative de 19 640 € (+339 %) par rapport à 2021 dont le niveau était relativement faible par

ailleurs. Cette évolution est due pour l'essentiel à l'achat de consoles de jeu pour les équipes du tournoi de la protection de l'enfance et à quelques achats spécifiques, comme les enrouleurs de l'exposition itinérante sur la prévention.

Les **autres charges externes** sont en hausse de 32 707 € (+14 %). Cet écart tient globalement à l'augmentation du budget du tournoi de la protection de l'enfance en 2022, dont on retrouve l'essentiel des charges sur cette ligne. Il convient de souligner que l'ensemble des charges relatives à l'organisation du tournoi ont été couvertes par les partenariats mis en place.

Les **autres services extérieurs** connaissent une hausse significative 82 074 € (+50 %) par

PRODUITS (en euros)	Budget 2022	Réalisé 2022	Réalisé 2021
Autres produits	0	0	24 781
Subventions d'exploitation	70 000	95 000	70 000
Autres produits de gestion courante	1 270 732	1 476 698	2 022 175
Produits financiers	4 000	13 787	3 944
Produits exceptionnels	0	0	737 000
Reprise sur amortissements et provisions	84 368	85 868	71 380
Transfert de charges	0	2 748	2 105
TOTAL	1 429 100	1 674 101	2 931 385
RÉSULTAT	-100 000	-79 047	923

rapport à 2021. Cette évolution est à rechercher dans l'augmentation de la ligne des frais de déplacement/restauration, qui tient à la conjonction de plusieurs facteurs : le retour à de plus nombreuses réunions en présentiel après deux exercices fortement marqués par la crise sanitaire, un déplacement institutionnel ultra-marin et une assemblée générale qui a accueilli un nombre de participants plus important qu'habituellement à l'occasion du départ à la retraite de la directrice générale.

Les **impôts et taxes et versements assimilés** sont en légère hausse de 4 031 € (+6%). Celle-ci tient à l'augmentation de la taxe sur les salaires, en cohérence avec l'évolution de la masse salariale sur la période, atténuée par une baisse de la contribution à l'OPCO

dont une part est désormais versée directement à l'URSSAF et comptabilisée en charges de personnel.

Les **charges de personnel** connaissent une évolution sensible à la hausse de 91 072 € (+10%) par rapport à 2021. Cette hausse est essentiellement liée au changement de direction générale (mois de tuilage et solde de tout compte) et, dans une moindre mesure, à la revalorisation du traitement de quatre salariés et au règlement du solde de tout compte d'une salariée qui a quitté les effectifs. La masse salariale représente 57% du total des charges 2022.

Les **autres charges de gestion courante** sont en baisse importante de 59 782 € (-89%) par rapport à 2021. Cette évolution

tient à la comptabilisation ponctuelle, en 2021, des droits et frais relatifs à la perception du legs.

Les **charges exceptionnelles**, qui comptabilisaient en 2021 les valeurs des biens immobiliers reçus en legs, repassent à 0 en 2022.

Les **dotations aux amortissements et provisions** sont elles aussi en très forte baisse, de 610 057 € (-82 %). Cette évolution est là encore due à l'effet du legs, comptabilisé en fonds dédié en 2021 pour le solde net du produit de la vente des biens immobiliers reçus. Parallèlement, la provision pour cotisations douteuses augmente significativement en 2022, mais elle est compensée par l'ajustement à la baisse de la provision pour départ à la retraite.

PRODUITS

Les produits sont réalisés à hauteur de **1 674 101 €** (pour un budget de 1 429 100 €) et sont eux aussi en très forte baisse de 1 257 284 € (-43 %) par rapport à 2021.

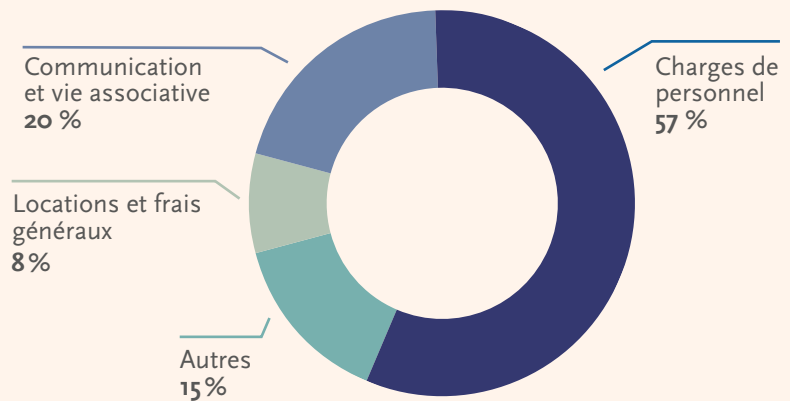
Les **autres produits** sont à 0 en 2022. Les produits de formation, comptabilisés sur cette ligne en 2021, apparaissent désormais dans les autres produits de gestion courante.

Les **subventions d'exploitation** sont en augmentation de 25 000 € (+36 %) par rapport à 2021. Cette évolution est due au financement complémentaire relatif au projet de plateforme numérique « la B-ASE ». Les subventions représentent 5,7 % des produits de l'exercice.

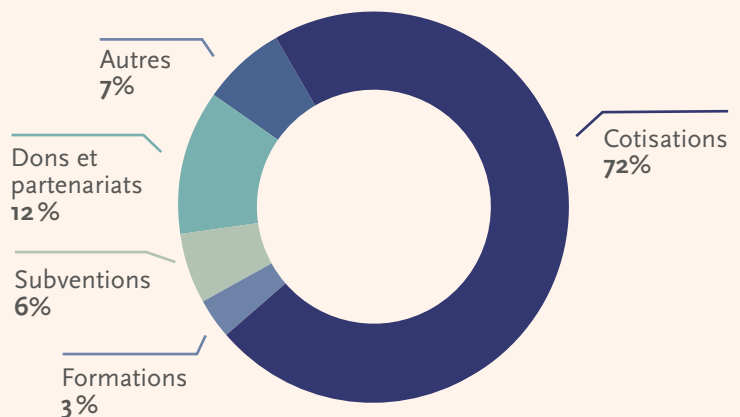
Les **autres produits de gestion courante** connaissent une baisse importante de 545 477 € (-27 %) par rapport à 2021. Au sein de cette ligne globale, qui rassemble 88 % des produits, on observe les évolutions significatives suivantes :

- ▶ les *Ressources liées à la générosité publique* apparaissent logiquement en très forte baisse de 621 698 €. Cette évolution tient à la comptabilisation, en 2021, du produit brut de la vente des biens immobiliers reçus en legs, atténuée par l'augmentation du volume de mécénats reçus dans le cadre de l'organisation 2022 du tournoi de la protection de l'enfance.
- ▶ les *Cotisations* s'élèvent à 1 206 572 €, en faible hausse de 24 215 € (+2 %) par rapport à 2021. Cette évolution ne reflète toutefois pas la dynamique de développement du nombre d'adhérents (+15 associations en 2022) dans la mesure où cette ligne de produits a parallèlement été impactée par le départ de

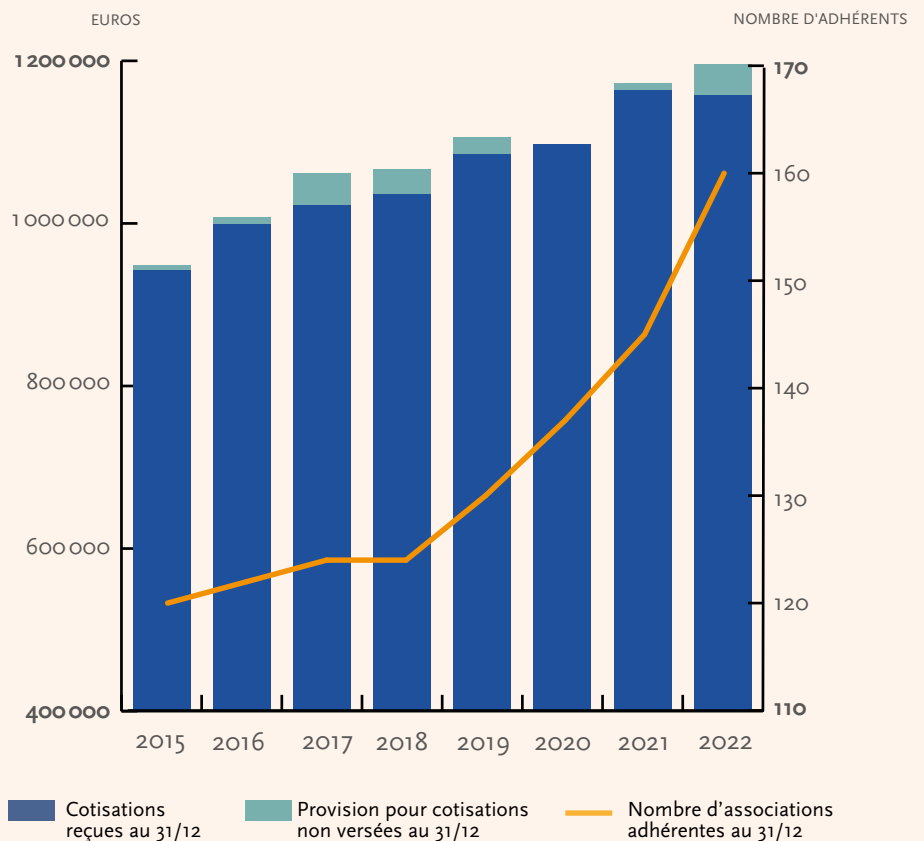
RÉPARTITION DES CHARGES 2022



RÉPARTITION DES PRODUITS 2022



ÉVOLUTION DU VOLUME DES COTISATIONS DE 2015 À 2022



deux associations dont la cotisation était au plafond du barème. Les cotisations représentent 72% du total des produits et demeurent la première ressource de la fédération.

- ▶ les *Produits divers de gestion courante*, sont en hausse de 57 005 € du fait de la comptabilisation sur cette ligne du produit du séminaire de prévention spécialisée et de sa très bonne fréquentation en 2022.

Les **produits financiers** sont en hausse de 9 843 € (+250 %) par rapport à 2021. La performance des contrats de capitalisation s'est révélée supérieure à celle de l'exercice précédent. Le rendement de ces supports, dont le capital est garanti, se révèle relativement aléatoire au fil des années.

Les **produits exceptionnels**, qui comptabilisaient en 2021 les valorisations des biens immobiliers reçus en legs, repassent à 0 en 2022.

Les **reprises sur amortissements et provisions** sont en hausse de 14 488 € (+20 %) et découlent directement des provisions passées en fin d'exercice 2021. Les **transferts de charges** sont quant à eux d'un niveau faible et comparable à 2021.

ANALYSE DU RÉSULTAT

Le résultat comptable déficitaire de **79 047 €** se révèle, paradoxalement, plutôt positif si on le rapproche de celui initialement prévu au budget de -100 k€, justifié par le coût engendré par le changement de direction générale (honoraires de cabinet de recrutement, mois de tuilage et solde de tout compte). Ce dernier s'est d'ailleurs révélé supérieur à la prévision, ce qui

permet de confirmer la dynamique actuelle observée (hausse du nombre d'adhérents, développement des partenariats, hybridation des ressources, amélioration de la visibilité de la CNAPE, etc.) et de valider le modèle économique de la fédération, qui repose en premier lieu sur une base solide de produits de cotisation. Abstraction faite de cet événement exceptionnel, le résultat de l'exercice se serait situé autour de 40 k€, ce qui confirme la capacité de la CNAPE à financer son développement.

VALORISATION DU BÉNÉVOLAT

Les comptes annuels intègrent une valorisation des contributions volontaires en nature. Ont été recensés en 2022, pour toutes les personnes non salariées de la CNAPE, les temps de réunion en commissions et groupes de travail pour un total de 941 heures, les temps de représentations et d'animation de la vie associative par les délégués territoriaux pour un total de 588,5 heures, et les intervenants qui ont participé bénévolement aux formations organisées par la CNAPE (12 personnes). La valorisation totale de l'activité bénévole en 2022 s'élève ainsi à **73 091 €**, en hausse de 18 % par rapport à l'exercice 2021 (62 097 €).

La CNAPE a également reçu un don en nature (crampons pour les enfants du tournoi de la protection de l'enfance) pour un montant total de **1 894 €** et un volume de prestations en nature (organisation du tournoi et restauration pour les enfants du tournoi de la protection de l'enfance) pour un montant total de **37 800 €**. Ces montants sont en baisse par rapport aux deux exercices précédents, la période de crise sanitaire ayant

favorisé le déclenchement des nombreux dons alors (jouets et jeux éducatifs, chocolats, masques chirurgicaux, etc.).

L'ANNEXE LÉGALE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983 – Articles 7,21,24 début, 24-2 et 24-3)

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2022 totalise un montant de 1 896 756 €. Le compte de résultat de l'exercice enregistre un résultat négatif de 79 047 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ▶ continuité de l'exploitation,
 - ▶ permanence des méthodes,
 - ▶ indépendance des exercices
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Amortissements :

Ils sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.

b) Autres informations :

Les comptes annuels de l'exercice 2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du nouveau règlement comptable ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non

lucratif, applicable aux associations et aux fondations à compter du 1^{er} janvier 2020.

Par décision du conseil d'administration du 24 septembre 2009, les comptes annuels intègrent une valorisation du bénévolat. Cette valorisation, dont le détail figure dans la présente annexe, est comptabilisée et présentée en pied de compte de résultat de l'exercice.

IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

La crise sanitaire liée au Covid-19 n'a pas impacté la continuité des activités de la CNAPE en 2022. Le télétravail comme la visioconférence, qui ont été introduits à partir du premier confinement, en 2020, font désormais partie des modalités régulières d'organisation du travail de l'équipe du siège.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le conseil d'administration réuni le 3 février 2023 s'est prononcé en faveur de l'acquisition de locaux pour y loger le siège de la fédération, le financement étant à rechercher par la souscription d'un emprunt complété par la mobilisation d'une partie des fonds propres.

IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS (en euros)	Montant au 01/01/2022	Acquisitions/ Ventilation	Cession et mise au rebut/ Ventilation	Montant au 31/12/2022
Incorporelles				
Logiciels	8 301	0	0	8 301
Site Internet	60 931	0	0	60 931
	69 232	0	0	69 232
Corporelles				
Matériel de bureau et informatiques	24 909	2 998	0	27 906
Mobilier	39 441	0	0	39 441
Agencements locaux	72 786	0	3 827	68 959
Matériel technique	30 277	15 419	16 318	29 378
SOUS TOTAL	167 413	18 416	20 145	165 684
Financières				
Immobilisations financières	207 461	1 022	0	208 483
Cautions versés	14 309	0	0	14 309
SOUS TOTAL	221 770	1 022	0	222 792
TOTAL GÉNÉRAL	458 415	19 438	20 145	457 708

Chiffres individuellement arrondis à l'euro le plus proche

AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENTS (en euros)	Montant au 01/01/2022	Dotations/ Ventilation	Reprise/ Ventilation	Montant au 31/12/2022
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	8 301	0	0	8 301
Site Internet	43 870	12 186	0	56 057
SOUS TOTAL	52 171	12 186	0	64 358
Immobilisations corporelles				
Matériel de bureau et informatiques	21 072	4 134	0	25 205
Mobilier	39 441	0	0	39 441
Agencements locaux	46 358	6 782	3 827	49 313
Matériel technique	28 338	1 600	16 318	13 620
SOUS TOTAL	135 210	12 515	20 145	127 580
TOTAL GÉNÉRAL	187 382	24 702	20 145	191 938

Chiffres individuellement arrondis à l'euro le plus proche

La durée d'amortissement des matériels informatiques et matériels techniques est comprise entre 3 et 5 ans, celle des mobiliers est comprise entre 3 et 5 ans et les travaux d'agencement des locaux sont amortis entre 5 et 10 ans. Le site internet est amorti sur 5 ans.

ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

L'ensemble des créances et des dettes qui figurent au bilan arrêté au 31 décembre 2022 est à échéance à moins d'un an.

Aucun emprunt n'affecte la situation comptable de la CNAPE.

PROVISIONS

PROVISIONS (en euros)	Montant au 01/01/2022	Dotation/ Augmentation	Reprise	Montant au 31/12/2022
Provision pour cotisations douteuses	9 500	38 005	9 500	38 005
Provisions pour risques et charges	22 000	22 000	22 000	22 000
Provision pour départ en retraite	54 368	33 337	54 368	33 337
TOTAL GÉNÉRAL	85 868	93 342	85 868	93 342

Chiffres individuellement arrondis à l'euro le plus proche

Une provision pour cotisations douteuses a été inscrite pour 4 associations dont la cotisation n'a pas été reçue au 31 décembre 2022, malgré les différents courriers de relance envoyés ou appels téléphoniques effectués au cours de l'exercice.

Détail de la provision pour charges : frais d'assemblée générale 2023 (validant les comptes 2022) et frais de déplacement non encore reçus.

Provision pour départ en retraite : l'engagement comptabilisé à la clôture de l'exercice est proratisé pour tenir compte de l'ancienneté au moment du départ en retraite et de la mobilité des personnels. L'évaluation est faite sur la base de la convention collective CCNT 66.

CHARGES À PAYER

Les charges à payer au 31 décembre 2022 concernent :

- ▶ Une provision pour congés payés et charges : 42 302 €
- ▶ Fournisseurs et divers : 7 068 €
- ▶ Honoraires : 7 188 €
- ▶ OPCO Formation : 4 948 €

PRODUITS À RECEVOIR

Les produits à recevoir au 31 décembre 2022 concernent :

- ▶ Contributions de la LFP et de la BNP au tournoi de la protection de l'enfance : 75 000 €
- ▶ Cotisations associations : 46 355 €

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Elles s'élèvent à 16 687 € et concernent les fournitures en stock (médailles de la CNAPE, clés USB, stylos, plaquettes, etc.), les primes d'assurance, abonnements divers, contrats de maintenance, d'entretien et de location au prorata des échéances.

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Ils s'élèvent à 265€ et concernent les abonnements 2023 et 2024 au magazine Forum.

RÉSERVES AFFECTÉES

L'assemblée générale du 25 mai 2018 a décidé la création d'une réserve pour soutenir l'innovation pour un montant de 50 000 €, et donné mandat au conseil d'administration pour en définir les modalités d'utilisation. La crise sanitaire a retardé l'organisation de l'attribution de ce fonds.

FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE

L'assemblée générale du 13 mai 2016 a décidé d'affecter 500 000 € au fonds associatif sans droit de reprise. Ce montant est enregistré sur la ligne intitulée « autres fonds propres sans droit de reprise » après application du nouveau plan comptable au 1^{er} janvier 2020.

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Un legs particulier de 4 biens immobiliers, affecté au soutien de la prévention de la primo-délinquance, avait donné lieu à la création d'un fonds dédié de 638 269 € fin 2021. La signature d'une promesse de vente à un premier acheteur n'avait pas abouti et le séquestre de 9 768 €, qui avait été conservé par le notaire en l'attente du résultat d'une action en récupération par l'acheteur, a été versé à la CNAPE en 2022.

Par ailleurs, une subvention reçue de la DGCS pour le lancement d'une plateforme numérique de soutien aux jeunes sortants de l'ASE a été incomplètement utilisée et donné lieu à l'inscription d'une ligne en fonds dédiés à hauteur de 20 000 €.

RESSOURCES	Fonds à engager au 01/01/2021	Utilisation	Ressources nouvelles	Fonds à engager au 31/12/2021
Legs Marthe D.	638 269	0	9 768	648 037
Subventions DGCS	0	0	20 000	20 000
TOTAL GÉNÉRAL	638 269	0	29 768	668 037

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le montant des contrats de crédit-bail (équipement de télésurveillance des locaux) s'élève à 0€ au 31 décembre 2021. Un nouveau contrat a été engagé début janvier 2022.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les comptes annuels intègrent une valorisation des contributions volontaires en nature.

Bénévolat

Ont été recensés en 2022, pour toutes les personnes non salariées de la CNAPE :

1. Les temps de réunion pour les commissions et groupes de travail CNAPE (commission protection de l'enfance, réponses pénales et prévention de la délinquance, vie associative, médico-social, groupe de travail sur les MNA, la prévention spécialisée, la prospective etc.), pour un total de 941 heures ;
2. Les temps de représentations et d'animation de la vie associative sur les territoires par les délégués régionaux, pour un total de 588,5 heures ;
3. Le nombre d'intervenants ayant participé bénévolement aux colloques organisés par la CNAPE (12 personnes).

Le coût horaire moyen CNAPE a été appliqué (base coût pour l'employeur : 42,08 €) pour les catégories 1 et 2 tandis qu'un forfait de 600 € (coût pour l'employeur) a été appliqué par intervention pour la 3^{ème} catégorie.

La valorisation totale de l'activité bénévole en 2022 s'élève ainsi à 73 091 €.

Prestations et dons en nature

La CNAPE a également reçu un don en nature (crampons pour les enfants du tournoi de la protection de l'enfance) pour un montant total de 1 894 € et un volume de prestations en nature (organisation du tournoi et restauration pour les enfants du tournoi de la protection de l'enfance) pour un montant total de 37 800 €.

EFFECTIF

Au 31 décembre 2022, le nombre de salariés permanents de la CNAPE était de 13 personnes, représentant 12,1 ETP.

Crédits photos et illustrations : Amir - CNAPE - BBC Creative - Antony Delanoix - Nathan Dumlao - Jeff Dunham - Ivan Dostal
Jackman Chiu - Rachel GGLZ - Samuel Horn - Emmanuel Ikwuegbu - Kevin Laminto - Natasha Lebedinskaya - Andy Newton
Ashima Pargal - Priscilla du Preez - Philippa Rose - Ant Rozetsky - Logan Simpson - Annie Spratt - Michal Vrba - Pch vector

ISSN : 2801-8001 - **Impression :** Imprimerie Ganthier (59)

Tous droits réservés © CNAPE

CNAPE

LA PROTECTION DE L'ENFANT



CNAPE - 118, rue du Château des Rentiers 75 013 Paris - Tél. 01 45 83 50 60 - E-mail : contact@cnape.fr

www.cnape.fr